COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 DECEMBRE 2019

Présent-e-s :

M. Roberto RIGHETTI, Président

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-présidente
M. Pierre TORRI, Secrétaire
Mme Alexandra SAAS, Vice-Secrétaire
M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales
MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Jean-Michel MEYLAN, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire
Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative
M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

M. Daouda BAGAGNAN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général
Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING *(sur la base de l'enregistrement)*

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions :**
   a) **Sociale du 14 novembre**
   b) **Infrastructures et environnement du 25 novembre**
   c) **Commissions conjointes du 2 décembre**
   d) **Sports du 5 décembre**
   e) **Conjointe Economie et finances et Sports du 5 décembre**

f) Culture et loisirs du 9 décembre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

a) D 182-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates

b) D 183-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 360'000.- pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates

c) D 184-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour un prêt au FC Plan-les-Ouates

d) D 185-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 165'000.- pour l'étude d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

e) D 186-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 273'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle N° 5719, sise dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

a) M 21-2019 R : Pour une sensibilisation à la gestion des déchets via le jeu en famille

b) M 22-2019 R : Plan climat communal : il y a urgence à agir !

c) M 23-2019 R : Pour améliorer les déplacements à pied des seniors et des personnes à mobilité réduite sur la commune de Plan-les-Ouates

d) M 24-2019 R : Innovons en matière de collecte des déchets dans l'écoquartier des Cherpines

e) M 25-2019 R : Protections hygiéniques gratuites et en libre accès au sein des espaces publics de Plan-les-Ouates

7. Pétition

a) Pe 07-2019 : Pour le retour de la patrouilleuse sur la route de Saconnex-d'Arve

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Righetti, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00. Il souhaite une cordiale bienvenue à tous, à cette séance qui clôt les séances du Conseil municipal pour l'année 2019. Il annonce les absences de M. Bagagnan, conseiller municipal et de Mme Stanning, procès-verbaliste, laquelle rédigera le présent procès-verbal sur la base de son enregistrement. Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'ils ont reçu, cet après-midi par message électronique, une motion intitulée *'Pour des rénovations de bâtiments à Plan-les-Ouates'*, déposée par le groupe des Verts. Il leur demande de se prononcer sur le fait de porter cette motion à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil municipal refuse par 9 voix pour, 13 refus et 1 abstention la proposition de modifier l'ordre du jour en y portant cette motion. Cette dernière sera donc certainement proposée lors du prochain Conseil municipal.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

L'approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019 est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal qui est fixée au 28 janvier 2020.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 19 décembre 2019 et s'achèvera le 10 février 2020, suspension du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 incluse.

2.2. Liste des naturalisations

Le Président informe que la liste des naturalisations est à disposition pour consultation auprès de Mme Patricia Melli.

2.3. Secret de fonction

Le Président souhaite faire un rappel sur un point discuté lors du dernier Bureau du Conseil municipal, concernant la discrétion sur certains éléments pouvant être publiés ou pouvant se dire à l'extérieur. Au nom du Bureau, il rappelle aux conseillers municipaux que lors de leur entrée en fonction, ces derniers prêtent serment. A cette occasion, ils déclarent : *« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer »*. Il s'agit de l'article 8 de la Loi sur l'Administration des Communes (LAC). En cas de non-respect de ce secret de fonction, le Code pénal suisse s'applique et en particulier l'article 320. Si certains ont besoin de plus d'indications, il les invite à lui envoyer un message et il passera par le Secrétariat général pour leur donner la teneur de cet article.

M. Tinguely, qui pense que cette communication lui est adressée, tient à préciser qu'il a repris les termes d'une motion passée au Conseil municipal. Or, une motion qui passe au Conseil municipal est publique. Ceci dit, il n'a absolument pas parlé des discussions et des délibérations qui ont eu lieu au sein de la commission. Il n'a parlé que des résultats du vote de la commission et jusqu'à preuve du contraire, le résultat du vote d'une commission est lui aussi public.

Le Président le remercie de cette précision, mais précise à son tour qu'il s'adressait à tout le monde. Pour la simple et bonne raison qu'il s'agit d'un rappel fait à toute personne qui se trouve dans cet hémicycle et non pas à M. Tinguely uniquement. Maintenant, il ne veut pas lancer la polémique, mais puisque ce dernier a pris la parole, il lui rappelle qu'ils ont eu l'occasion d'échanger, tous les deux, sur ce à quoi M. Tinguely fait référence. Le Président s'est permis de lui dire ce qu'il pensait. Ils ont également échangé des messages à ce sujet. Pour lui, les choses sont rendues publiques au moment où le Conseil municipal en a pris connaissance et pas avant. Ils en reparleront éventuellement à l'issue de la séance, mais c'est

un rappel qui doit être fait à tout le monde. M. Tinguely n'est donc pas particulièrement visé, même s'il a, effectivement, un peu 'aidé' à ce rappel.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Comédie musicale *'Les producteurs'*

M. Magnin informe que *'Les producteurs'*, 1ère comédie musicale qui a eu lieu sur Plan-les-Ouates, a attiré les spectateurs en nombre et s'est très bien déroulée.

3.2. *Le Petit Black Movie*

M. Magnin annonce que *le Petit Black Movie*, cinéma indépendant adressé aux enfants, a attiré plus de 100 personnes à La julienne.

3.3. *Le Kemedy club*

M. Magnin informe que le *Kemedy club*, spectacle de stand-up, ne trouve pas encore son public. Seules une quinzaine de personnes y ont assisté le 12 novembre 2019. Deux représentations sont encore prévues en 2020.

3.4. *Les mercredis du cinéma*

M. Magnin annonce que *les mercredis du cinéma* vont bon train puisqu'en moyenne 70 à 80 personnes assistent à ces quatre diffusions.

3.5. *Le petit festival*

M. Magnin annonce que *Le petit festival* a extrêmement bien fonctionné. Il s'est déroulé les 16 et 17 novembre 2019 et tous les billets avaient été vendus avant le début du festival. 130 demandes d'inscription ont même dues être refusées.

3.6. *Le festival Filmar*

M. Magnin informe que L*e festival Filmar* a également trouvé ses spectateurs. Il s'agit d'un festival de films d'Amérique du sud qui a délocalisé à Plan-les-Ouates.

3.7. *La Brisolée*

M. Magnin annonce que *la Brisolée* a eu lieu sous la pluie, le 28 novembre 2019 à La julienne et a accueilli environ 150 personnes.

3.8. Exposition *'De retour d'Ostranenie'*

M. Magnin informe qu'en même temps que *la Brisolée*, a eu lieu le vernissage de l'exposition *'De retour d'Ostranenie'*, exposition des œuvres de 13 artistes. Il s'agit d'une exposition qui bouge puisque chaque pièce vendue est immédiatement remplacée par une autre. Une centaine de personnes ont, à ce jour, visité cette exposition.

3.9. Concert d'Henri Dès

M. Magnin annonce qu'un concert d'Henri Dès aura lieu le 26 janvier 2019, à 16H00, à l'Espace Vélodrome.. Ce dernier affiche d'ores et déjà complet.

3.10. Exposition *'Ai pas fini'*

M. Magnin annonce qu'une exposition intitulée '*Ai pas fini'* aura lieu du 16 janvier au 14 février 2019. Il s'agit d'une exposition qui évoluera au fil de sa durée puisque les enfants réaliseront des constructions tout au long de celle-ci.

3.11. Etat civil

M. Magnin informe des événements de l'Etat civil sur l'année 2019 :

- 23 décès
- 39 mariages
- 2 partenariats
- 44 demandes de naturalisation
- 6 mandats d'inaptitude

Il explique qu'en ce qui concerne l'Etat civil, la commune de Plan-les-Ouates est en discussions avec celles de Carouge et Lancy, afin d'effectuer un regroupement de ce Service. Leur arrondissement devrait rejoindre une de ces communes d'ici début 2020.

3.12. Cérémonie des noces d'or

M. Magnin informe que la cérémonie des Noces d'or aura lieu le mercredi 8 avril 2020, à 18H00.

3.13. Réorganisation du Service de l'enfance

M. Magnin annonce la réorganisation du Service de l'enfance, dès le 1er janvier 2020. Le secteur Ecoles ira au Service de l'Action sociale, tandis qu'un secteur entier sera organisé sur les IPE (Institutions de la Petite Enfance), en prévision de l'arrivée de la crèche *'Zinzolin'*, ainsi que des crèches des Cherpines.

3.14. Demi-lunes école de Champ-Joly

M. Magnin informe que les demi-lunes de Champ-Joly, à savoir les espaces intérieurs hors classes, ont été aménagées. Les enseignants ont envoyé un courrier à la Mairie pour la remercier de cet aménagement.

3.15. Accueil des correspondants allemands du Cycle d'orientation de Drize

M. Magnin annonce qu'au mois de mars 2020, la Commune accueillera les correspondants allemands du Cycle d'orientation de Drize. Ils viennent sur Plan-les-Ouates, sachant que la moitié des élèves de ce Cycle d'orientation est de Plan-les-Ouates.

3.16. 3ème festival *'Ignifuge'*

M. Magnin informe que le 3ème festival *'Ignifuge'*, qui a eu lieu à La julienne, s'est bien déroulé. Il rappelle que ce festival permet aux jeunes utilisateurs des locaux musicaux de Plan-les-Ouates de faire leur première scène.

3.17. Soirée pour les proches aidants

M. Magnin informe que la soirée pour les proches aidants a bien fonctionné. Une quinzaine de personnes ont ainsi pu venir discuter avec les politiques de leur problématique.

3.18. Don du sang

M. Magnin rappelle qu'un don du sang spécial jeunes aura lieu le 18 décembre 2019, au Vélodrome. Cet événement est cependant ouvert à tous.

3.19. Promotion du droit de vote des étrangers

M. Magnin annonce que le 30 janvier 2020 aura lieu une soirée spéciale avec le Bureau d'intégration des étrangers, en présence de M. Apothéloz, concernant la promotion du droit de vote des étrangers. Le début de cette campagne pour la promotion de ce droit de vote a eu lieu sur la Commune.

3.20. Le Sapay

M. Magnin informe que deux vérins de la piscine du Sapay ont une nouvelle fois été changés. Ceux-ci n'étaient pas suffisamment étanches, ce qui a provoqué des infiltrations d'eau.

3.21. *Task force chantiers*

M. Magnin annonce que la *task force chantiers* sera prochainement dissoute, puisque le pic des chantiers est terminé concernant la zone industrielle. Cette task force compte la Commune, la FTI (Fondation pour les Terrains Industriels de Genève), l'AZIPLO (Association des entreprises de la Zone Industrielle de Plan-les-Ouates) et l'OCT (Office Cantonal des Transports). Elle sera dissoute car il n'est à présent plus question que de collaborateurs qui vont venir dans ces locaux, ainsi que de la gouvernance du tram.

3.22. Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique)

M. Magnin informe que la Fongit déménagera des locaux de Bluebox, mais qu'elle ne quitte pas Plan-les-Ouates, ce qui est une excellente nouvelle. Elle s'installera dans les bâtiments Stellar 32.

A l'issue des ces communications, **M. Rieben** s'interroge sur les mandats d'inaptitude dont a parlé M. Magnin.

M. Magnin lui répond qu'il y reviendra sous le point des divers.

3.23. *Street workout*

Mme Monbaron annonce que le chantier du *street workout* s'est terminé comme prévu début novembre 2019. Les clubs sportifs et la population peuvent désormais profiter de cet espace de 70 m^2, accessible librement toute l'année. Ils constatent déjà un réel engouement pour ce lieu qui, malgré le froid, accueille des dizaines de personnes entre midi et deux, ainsi qu'en fin de journée.

3.24. *Sunday Training*

Mme Monbaron informe que la manifestation *Sunday Training* s'est déroulée le 17 novembre dernier, à la salle omnisport de l'école de commerce Aimée-Stitelmann. A l'instar de l'année précédente, elle a rencontré un franc succès avec 140 participants et sera donc reconduite l'année prochaine.

3.25. Tennis provisoire

Concernant les tennis provisoires, **Mme Monbaron** annonce que les travaux avancent comme prévu, sans retard. La stabilisation du terrain a été effectuée et les collecteurs, ainsi que le système de drainage seront posés avant la pause des fêtes de Noël. L'ouverture des courts est prévue pour fin avril-début mai 2020.

3.26. Restaurant des Cherpines

Mme Monbaron informe qu'ils ont reçu sept dossier**s** de candidature concernant la gérance du restaurant des Cherpines. Deux candidats ont été auditionnés et le Conseil administratif se prononcera ce jeudi sur le choix final.

3.27. Sécurité

Mme Monbaron annonce que pour le mois de novembre 2019, ils ne comptent qu'une incivilité (1 tag) contre 6 l'année passée sur la même période. Ils totalisent 58 cas cette année contre 87 l'année dernière. Au niveau des cambriolages, ils comptent 3 cambriolages, les trois s'étant produits durant le week-end dernier. Une campagne de prévention/information a été mise en place pour les cambriolages du soir sur le site internet de la Commune. Une opération de terrain, qui consiste à renforcer les patrouilles pédestres dans les secteurs les plus sensibles et rendre les gens attentifs sur les mesures simples, est effectuée. Celle-ci semble porter ses fruits, même s'ils recensent, cette année, plus de cambriolages que l'an passé puisqu'ils en comptent 87 contre 63 pour 2018.

3.28. Nouveau véhicule de la police municipale

Mme Monbaron informe que le nouveau véhicule des agents de police municipale a été mis en fonction. Il donne pleine satisfaction et le bureau mobile, qui a déjà utilisé, leur permet de travailler dans de meilleures conditions, surtout le soir et par mauvais temps.

3.29. Les Sciers

En ce qui concerne les Sciers, **Mme Monbaron** annonce que les chantiers avancent bien, sauf pour les immeubles E et F pour lesquels ils rencontrent actuellement des problèmes d'approvisionnement des éléments porteurs en pierre, ce qui les obligent à fermer provisoirement le chantier. Il y a, en effet, plusieurs raisons à cela, notamment la météo qui fait que les pierres livrées ne sont pas ré-essuyées et n'ont pas eu le temps de sécher, tandis que certaines ne respectent pas l'ordre de livraison préétabli. Ces conditions ne permettent donc pas aux maçons de travailler selon le régime prévu car, soit ils n'ont pas les bonnes pierres à disposition, soit celles-ci ne sont pas dans les conditions qui leur permettraient d'avancer à la vitesse prévue. Cette fermeture de chantier est donc effective depuis le 2 décembre 2019 et se poursuivra jusqu'au 14 février 2020. Sous réserve des conditions météorologiques, les travaux recommenceront donc le lundi 17 février 2020 avec deux semaines de bétonnage qui devraient se terminer le 3 mars 2020, avec la reprise de la pose des éléments porteurs en pierre. Cela doit permettre à la carrière de recréer un stock de pierres de qualité pour assurer une fin de chantier pérenne. Au niveau du planning, cela devrait se solder par un retard total d'un mois. Vu la spécificité de l'ouvrage, une marge avait été prévue par la Direction des travaux dans sa planification. De plus, il était de toute façon prévu que le maçon ferme du 16 décembre 2019 au 13 janvier 2020. Sur le plan financier, le coût est examiné ; il s'élèvera vraisemblablement aux environs de CHF 300'000.-. Une discussion a eu lieu avec les entreprises concernées et toutes les voies de recours ou de droit n'ont pas encore été établies. Ils auront l'occasion de revenir sur ce sujet en commission.

3.30. Plan de site de Saconnex d'Arve-Dessous

Dans le cadre du plan de site de Saconnex d'Arve-Dessous, **Mme Monbaron** informe que les nouvelles sont plus réjouissantes puisqu'en effet, 10 ans après le démarrage de l'étude et bien des rebondissements que certains d'entre eux ont suivi depuis le début, ils peuvent enfin leur annoncer que ce plan de site est définitivement adopté. En effet, la Chambre administrative du Canton de Genève a débouté les quelques opposants restants et ces derniers n'ont pas porté

l'affaire devant le Tribunal Fédéral dans les temps impartis. Dès lors, ce plan est définitivement en force.

3.31. Réponse à la question posée par M. Chal lors du Conseil municipal du 12 novembre 2019 concernant le bus réservé à l'école de Bardonnex

M. Durand annonce qu'il n'a pas de communications particulières, mais une réponse à fournir à la question de M. Chal qui s'était inquiété de la surcharge du bus réservé à l'école de Bardonnex. Renseignements pris auprès des TPG (Transports Publics Genevois), ce bus, qui circule sur la ligne 92, n'est pas plein. Il semble bien rempli, mais a une capacité de charge de 70 places, dont 25 assises. L'occupation maximale de ce bus, calculée par les TPG qui font des décomptes réguliers, s'élève à 57 personnes. Pour les TPG il n'y a donc pas de problèmes particuliers, il peut être un peu chargé de temps en temps, mais la situation est sous contrôle.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à e).

a) Sociale du 14 novembre (annexe a)

M. Meylan donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Infrastructures et environnement du 25 novembre (annexe b)

M. Monnerat donne lecture de ce rapport.

A l'issue de cette lecture, **M. Tinguely** s'avoue quelque peu gêné par la rédaction de ce rapport qui ne fait aucun commentaire sur les points 4 et 5 relatifs aux deux motions déposées par les Verts, tandis que tous les autres points appellent des commentaires reflétant les travaux de la commission. Il ne trouve ni correct, ni normal qu'il y ait uniquement le résultat du vote pour leurs deux motions. Il demande donc à ce que le Bureau fasse refaire ce rapport.

Le Président le remercie de cette proposition et lui suggère de faire un rapport de minorité.

Mme Monbaron explique que cela doit se faire lors de la séance.

Le Président annonce que le Bureau se saisira donc de la demande de M. Tinguely, mais que pour l'instant, ils laisseront le rapport tel quel.

Vu que le Bureau est toujours très prompt à appliquer le règlement du Conseil municipal, comme ils ont pu le voir en début de séance avec un rappel à l'ordre, **M. Tinguely** rappelle, comme le dispose l'article 55 du règlement, que :

'La commission chargée d'étudier une proposition conclut ses travaux par un rapport. Le rapport décrit brièvement le mandat confié à la commission, résume succinctement ses travaux et expose les motifs à l'appui de la proposition de la commission.'

Il demande donc que le Bureau fasse appliquer le règlement du Conseil municipal.

M. Monnerat fait remarquer qu'ils s'étaient mis d'accord en commission. Il ne comprend pas ce retour, maintenant, en Conseil municipal, puisqu'ils avaient finalement décidé de ne faire aucun commentaire, sur aucune des motions. Puisqu'au départ, le grief contre ce rapport était d'avoir fait des commentaires sur trois motions. M. Tinguely peut donc remarquer que ces commentaires ont été supprimés ; il n'y a plus aucun commentaire sur aucune des motions, conformément à sa demande. M. Monnerat peine donc à comprendre le problème qui se pose.

Le Président ne souhaitant pas qu'ils fassent un débat sur un rapport, annonce qu'il a entendu et compris ce que M. Tinguely souhaite. Le Bureau s'en saisira et en discutera.

M. Tinguely s'adresse à M. Monnerat, expliquant qu'ils ne se sont pas compris. Pour lui, le rapport lu ce soir est celui qui a été proposé en commission et auquel il s'était opposé. Ce dernier offre un détail sur les deux délibérations, pas de détails sur les motions vertes, mais un détail sur la motion socialiste. Pour lui, il avait été convenu à la fin de cette commission et sur proposition de Mme Özazman, qu'il n'y ait aucun détail, mais uniquement les résultats des votes. Bien qu'il ne fût pas d'accord avec cela, c'est tout de même ce que la majorité de la commission avait choisi.

c) <u>Commissions conjointes du 2 décembre</u> (annexe c)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) <u>Sports du 5 décembre</u> (annexe d)

Le Président donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) <u>Conjointe Economie et finances et Sports du 5 décembre</u> (annexe e)

M. Torri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

M. Rochetin fait remarquer que la commission des sports a demandé un ajournement de la délibération D 184-2019 pour le crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour un prêt au FC Plan-les-Ouates. En tant que président de cette commission, il demande à ce que le point 5. A. c) soit ajourné.

Le Président fait remarquer que cette situation est quelque peu inhabituelle. Etant donné que la présentation de cette délibération en commission conjointe a soulevé de nombreuses interrogations suite à quelques éléments de réponses dont manquait le Conseil administratif, il annonce qu'il allait, à l'instar de M. Rochetin, leur proposer l'ajournement de ce point 5. A. c). Il leur demande donc de voter cette proposition d'ajournement et le report de cet objet à un prochain Conseil municipal, considérant ces éléments qui doivent être revus par le Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte d'ajourner le point 5. A. c) de cet ordre du jour à un prochain Conseil municipal, par 24 voix pour (le Président prenant part à ce vote), soit à l'unanimité.

M. Tinguely fait remarquer qu'ils ont voté cet ordre du jour à l'ouverture de ce Conseil municipal et il ne voit pas pourquoi ils le modifient après coup. Ce point-là aurait dû être soulevé lors du vote de l'ordre du jour et non pas maintenant.

Le Président avoue s'être posé exactement la même question, mais vu qu'ils parlent de quelque chose d'officiel, tant que le rapport n'était pas lu, il n'y avait, à son avis, pas de présentation. Il n'y avait pas d'officialité jusqu'à présent. Cela devient public à l'issue de la lecture du rapport, puisque ce dernier est public et que la position prise par cette commission devient, à ce moment-là, tout à fait acceptable.

M. Farinelli pense que de toutes façons il faut d'abord qu'ils entrent en matière pour qu'ils puissent décider de ce qu'ils vont en faire.

M. Magnin demande à M. Tinguely s'il s'agit juste d'un rappel de procédure ou s'il souhaite qu'ils entrent en matière sur le point qu'il vient de soulever.

M. Tinguely répond qu'il s'agit juste d'une question de procédure et de respect des règles. Il pense que M. Rochetin aurait dû faire cette proposition d'ajourner ce point au moment où il était question de traiter les points de l'ordre du jour.

Le Président se permet, une fois encore avec beaucoup de parcimonie et d'empathie, de demander à M. Tinguely de garder parfois ses remarques pour lui.

f) Culture et loisirs du 9 décembre

Cette séance ayant eu lieu la veille de ce Conseil municipal et s'étant terminée tard, le rapport n'a pas encore pu être rédigé. Il sera lu lors du prochain Conseil municipal.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 182-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 182-2019 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 12 novembre 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 25 novembre 2019, un préavis défavorable par 7 non et 2 oui, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, par 4 oui, 3 non et 2 abstentions, lors de sa séance du 5 décembre 2019.

M. Rieben se dit quelque peu agacé, sachant qu'il a déjà été amené à s'exprimer là-dessus en commission des finances et en commission Infrastructures. La méthode qui leur est proposée est sûrement très bonne, mais il suggère toutefois de refuser cette délibération pour les raisons suivantes : premièrement, il faut savoir que cela ne permet pas de réaliser des économies ; cette dépense s'ajouterait à ce qui existe déjà. Deuxièmement, le coût qu'on leur propose d'accepter ce soir, à savoir CHF 160'000.- ne concerne que 10 ou 12 bâtiments sur environ 50 bâtiments qui constituent leur parc immobilier. La proposition est donc tronquée parce qu'en finalité, ce ne sont pas CHF 160'000.- qui leur sont proposés d'accepter, mais 5 fois CHF 160'000.-, ce qui fait CHF 800'000.- au bout du compte. Ce qui est énorme. S'ils font le simple calcul de diviser ces CHF 160'000.- par les 10 ou 12 bâtiments que cette dépense permettrait d'étudier, cela fait environ CHF 13'000.- par bâtiment. Ce qui représente environ 65 heures de spécialistes. Et 65 heures de spécialistes pour un bâtiment, cela peut peut-être se défendre pour un bâtiment compliqué comme une école, par exemple, ce qui n'est de loin pas le cas de la majorité de leurs bâtiments. Il s'agit donc d'un coût largement excessif. Il observe également que jusqu'à présent, les bâtiments de la Commune sont régulièrement réparés, rénovés, assainis et améliorés. Pourquoi devraient-ils donc accepter une dépense qui viendrait en plus de quelque chose qui fonctionne déjà ? Ensuite et pour terminer, M. Durand leur a dit que ce coût pourrait être assumé par les immeubles eux-mêmes. Or, il faut savoir que dès lors que ce coût serait assumé par le revenu locatif des immeubles, cela signifie que l'état locatif net qu'ils toucheraient et qui leur permet de faire en sorte que le budget ne soit pas déficitaire, serait diminué. L'argument n'est donc pas pertinent, sans oublier qu'ils se trouvent en temps de rigueur budgétaire. Pour toutes ces raisons, il les invite à refuser cette dépense inutile.

M. Durand convient que cette délibération a suscité moults débats dans les deux commissions qui ont été amenées à l'examiner. Notamment sur le coût de cette opération. Il est vrai qu'elle n'est pas indolore financièrement, puisqu'elle est estimée à CHF 160'000.-, comprenant les divers et imprévus, la TVA, etc. Le mandataire ne percevrait 'que' CHF 136'000.-. L'idée est de proposer au personnel politique un outil qui leur permette d'établir la priorisation dans les nombreux objets du patrimoine qu'ils possèdent et sur lesquels il va falloir inévitablement faire des rénovations et des entretiens plus lourds que ce qu'ils font au quotidien. Leur parc immobilier est tout de même estimé à plus de CHF 320'000'000.-. Il est donc légitime qu'ils mettent des ressources pour le piloter de manière correcte. Identifiés par le Service technique, un certain nombre de bâtiments nécessiteraient dans le futur une rénovation pendant la période 2020-2030. C'est donc pour demain. Il y a certes de tout petits objets pour lesquels ils peuvent discuter du coût unitaire proposé par le mandataire, mais il y a aussi l'analyse d'immeubles locatifs, analyse dont le coût n'est, quant à lui, pas surfait. Si les conseillers municipaux estiment que cela est trop cher parce qu'ils ont la chance de bénéficier, parmi eux, de l'avis éclairé d'un spécialiste, il leur rappelle que ce spécialiste a également un avis politique au sein de cette assemblée, dans le cadre de son parti qui, en tout cas en ce qui concerne M. Rieben, adopte une certaine posture générale sur un certain nombre de dépenses. Pas sur toutes, il est d'accord, mais tout de même sur un bon nombre d'entre elles. Pour sa part, M. Durand regretterait qu'ils se privent et qu'ils privent la prochaine législature, d'un outil qui leur permettrait simplement de faire un état des lieux d'une partie de leur patrimoine, afin de mieux planifier les travaux de rénovation qui engendreront, à n'en pas douter, des dépenses d'investissement importantes. Quand bien même et comme l'a relevé justement M. Rieben, les perspectives financières de la Commune seront un peu plus compliquées cette prochaine décennie qu'elles n'ont pu l'être la décennie précédente. Raison pour laquelle le Conseil administratif, sur proposition du Service, a estimé pertinent que la Commune se dote d'un outil de cette nature. Certes, cet outil a un coût additionnel car il ne va pas supprimer les coûts de rénovation et d'analyses pratiques quand le Conseil municipal aura décidé des bâtiments qu'il faudra rénover et de la qualité de rénovation qu'il faudra effectuer. Ils estiment qu'il est pertinent qu'une commune de leur taille se dote d'un outil de pilotage de cette nature qui, il le répète, sera principalement destiné au Conseil municipal puisque ce dernier sera ensuite amené à voter les crédits d'investissements.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 182-2019 R par 13 voix pour, 8 refus et 2 abstentions.

b) <u>D 183-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 360'000.- pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates</u>

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 183-2019 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 12 novembre 2019 et que cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances. La première a émis, dans sa séance du 25 novembre 2019, un préavis favorable à l'unanimité, tout comme la commission Economie et finances a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 5 décembre 2019.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 183-2019 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

c) D 184-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour un prêt au FC Plan-les-Ouates

Le Président rappelle la proposition d'ajourner ce point, faite par M. Rochetin lors de la lecture du rapport et annonce que cette proposition sera donc formellement votée sous ce point, afin de respecter la demande de M. Tinguely. Il rappelle également que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 184-2019 R a été acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité, lors du Conseil municipal du 12 novembre 2019 et que cette délibération a été renvoyée en commission conjointe Economie et finances qui a émis, dans sa séance du 5 décembre 2019, un préavis favorable par 3 oui, 2 non et 4 abstentions et en commission Sport qui s'est prononcée, dans cette même séance, pour son ajournement, en attente d'informations supplémentaires.

En sa qualité de président de la commission des sports, **M. Rochetin** réitère donc sa proposition d'ajourner ce point à un prochain Conseil municipal.

Le Président demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer formellement sur cette proposition.

Le résultat de ce vote reste inchangé : Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 24 voix pour (le Président prenant part à ce vote), l'ajournement de ce projet de délibération D 184-2019 R. Ce dernier sera porté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

d) D 185-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 165'000.- pour l'étude d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 185-2019 P (annexe 3). Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique qu'il s'agit d'étudier la possibilité de réaliser une route d'accès au quartier des Sciers, lequel n'en est plus doté depuis le vote négatif du Grand Conseil sur les liaisons routières L1 et L2, puisque l'accès à ce quartier qui est en co-construction se faisait par la liaison L1. Raison pour laquelle le Conseil administratif dépose ce crédit d'engagement afin d'étudier une voirie qui permettrait d'accéder à ce quartier. Il recommande qu'elle soit étudiée en commission, sachant qu'ils se trouvent en 'compétition' avec l'Etat qui aurait d'autres projets.

Le Président annonce que le Bureau du 29 octobre 2019 préconise également un renvoi en commissions Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 185-2019 P en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **<u>D 186-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 273'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle N° 5719, sise dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates</u>**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 186-2019 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique, sur la base du plan figurant à l'exposé des motifs et projeté à l'écran, que la parcelle concernée, à savoir la parcelle N° 5719, est propriété de la Caisse de Pensions de l'Etat de Genève (CPEG), laquelle a réalisé l'entier de ses droits dans les immeubles qui sont construits au bord de l'autoroute. La Commune avait, à l'époque, signé une convention avec la CPEG pour la cession de cette parcelle à la Commune une fois que les immeubles seraient réalisés. Cette convention prévoyait un montant de CHF 150.-/m^2 pour la partie de cette parcelle située dans une zone d'équipements publics, à savoir le périmètre dévolu à l'école et qui ne donnait pas de droits à bâtir à la CPEG. Raison pour laquelle il est proposé d'acquérir ce bout de parcelle pour CHF 150.-/m^2, montant proposé dans cette délibération. L'autre partie de la parcelle située en zone de développement 3 ne fait pas l'objet d'un montant à verser. Sur cette parcelle N° 5719 se trouve actuellement une maison occupée par la Cigüe (*Ndlr : coopérative de logement autogérée et indépendante pour personnes en formation*), pour des logements étudiants. Il s'agit d'un bail géré par la Régie Rosset, pour le compte de la CPEG, réactualisé tous les six mois à partir du 1er janvier 2020 suivant l'évolution des travaux, sachant que cette parcelle se trouve sur le périmètre destiné à la coopérative 'La Bistoquette' pour réaliser les différents immeubles qui arriveront dans la deuxième partie de la construction de ce quartier des Sciers. L'objectif de cette délibération est de pouvoir devenir propriétaires de cette parcelle et de pouvoir, droit derrière, une fois le délai référendaire échu et les actes notariés signés, signer avec la coopérative un acte notarié qui leur permettra d'approcher des établissements bancaires, afin d'obtenir un prêt pour avancer dans leur dossier de constitution de leurs immeubles. Le Conseil administratif n'a donc pas grand-chose à leur dire de plus sur cette délibération puisque tout avait déjà été fixé au début de ce chantier des Sciers, notamment le montant pour la cession de cette parcelle en zone d'équipements publics. Elle leur propose donc de voter cet objet sur le siège, afin que le délai référendaire soit le plus court possible et que cette coopérative puisse aller de l'avant.

Le Président annonce que le Bureau du 29 octobre 2019 préconise également un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet donc ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 186-2019 P par 23 voix pour et 1 abstention. Le Président prend part à ce vote.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

6.1 M 21-2019 R : Pour une sensibilisation à la gestion des déchets via le jeu en famille

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur cette motion M 21-2019 R (annexe 5) a été acceptée lors du Conseil municipal du 24 septembre 2019 et que cette dernière a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 4 novembre 2019, un préavis défavorable par 4 refus et 3 voix pour.

M. Meylan précise que ce qui est attendu par cette motion de la part du Conseil administratif est très large. En effet, s'ils lisent bien le texte cela signifie que l'attente quant à cette motion est que, suite à une étude, le Conseil administratif fasse simplement une proposition (qu'elle soit large ou petite) qui fera certainement l'objet d'une délibération suivant le coût.

M. Rodriguez, n'ayant pas suivi les débats en commission, demande si ce jeu a été remis au goût du jour, sachant qu'il s'agit d'un jeu qui date du début du millénaire et qu'il se souvient l'avoir distribué dans le cadre de son travail, auprès des écoles en 2005. Il s'agirait peut-être que le Conseil administratif regarde donc s'il est toujours au goût du jour.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette motion au Conseil administratif pour étude.

Le Conseil municipal accepte le renvoi au Conseil administratif de cette motion M 21-2019 R par 13 voix pour, 7 refus et 3 abstentions.

6.2 M 22-2019 R : Plan climat communal : il y a urgence à agir !

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur cette motion M 22-2019 R (annexe 6) a déjà été acceptée lors du Conseil municipal du 15 octobre 2019 et que cette dernière a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 25 novembre 2019, un préavis défavorable par 5 non, 3 oui et 1 abstention.

M. Farinelli explique que son groupe juge cette motion sur l'urgence climatique extrêmement importante ; elle reflète un grand nombre de décisions qui ont été prises dans cet hémicycle. Toutefois, un certain nombre de points mérite une discussion supplémentaire. En effet, certains points de détails n'ont manifestement pas de lien avec le climat, tandis que d'autres ont une grande importance avec le climat. Ils proposent donc au groupe des Verts de reprendre cette discussion avec les différents groupes, afin qu'ils puissent la combiner éventuellement avec d'autres motions qui sont soit en cours, soit en prévision, soit en discussion. Par exemple, dans le cadre de la Maison de la durabilité où un des points était d'établir les éléments réellement prioritaires pour avoir une influence sur le climat. Typiquement, ce ne sont pas les pailles et les verrines qui vont changer grand-chose par rapport au climat. Ceci dit, ils sont tous conscients qu'il y a un besoin d'agir. Ils proposent donc qu'ils la reprennent afin de pouvoir en discuter avec les groupes.

Pour apporter quelques précisions, **M. Tinguely** reconnait que cette motion n'est pas très ambitieuse et que l'idée était d'avoir, à la base, une large acceptation. Elle reprend des éléments qui ont également été imaginés dans d'autres communes, notamment sur l'action de

M. Guillaume Barazzone, Maire PDC de la Ville de Genève, sur jla suppression des pailles et des éléments jetables lors des manifestations et sur les terrasses en été. La plantation d'arbres est aussi un plan que l'Etat a mis en place. Ils essaient de répondre aux manifestations pour le climat, d'envoyer un message, avant tout symbolique mais fort, pour dire que les élus du Conseil municipal et de Plan-les-Ouates ont entendu le message et sont également prêts à prendre quelques mesures fortement symboliques, comme de renoncer à prendre l'avion lors de leurs sorties. Il entend tout à fait la proposition formulée par M. Farinelli qu'il accepte volontiers. Il trouve cependant dommage que cette proposition d'en discuter avec les groupes n'arrive que maintenant alors que cette motion a été déposée lors d'un Conseil municipal il y a longtemps, que l'entrée en matière a été refusée dans un premier temps, qu'elle est revenue au Conseil municipal suivant et qu'elle a été renvoyée en commission. Il saisit néanmoins volontiers cette proposition au vol pour combiner cette motion avec d'autres motions. Car comme il l'a dit, le but n'est pas de faire passer des motions des Verts, le but est de pouvoir faire passer des motions qui soient acceptées le plus largement possible par l'ensemble de ce Conseil municipal. S'il suit la proposition de M. Farinelli, il s'agit donc de l'ajourner de manière à ce que qu'ils puissent en discuter. Ceci dit, il entendrait volontiers les autres groupes que le PDC pour savoir s'ils sont également intéressés à participer à cette motion et à y apporter des modifications.

M. Dupraz convient que cette motion comporte des éléments intéressants. Ce qui le dérange, c'est qu'elle soit un peu fourre-tout. Il y a des choses intéressantes et des choses un peu plus globales qui peuvent, effectivement, être un message politique qu'ils pourraient faire passer à la population de Plan-les-Ouates et aux autres communes. Pour sa part, il se retrouve plus dans les mesures concrètes et autres résolutions. S'il a refusé de porter à l'ordre du jour de cette séance la motion qu'ils ont reçue cet après-midi, c'est parce qu'il n'a pas eu le temps de la lire attentivement. Il l'a lue en diagonale et n'a pas eu le temps de voir ce qui se passait sur les autres communes. Il préfère des motions sur des mesures plus concrètes que des motions un peu fourre-tout. Il agit plutôt dans ce sens-là.

M. Tinguely rappelle que le travail de commission sert normalement à cela ; à ce que les groupes puissent changer et amender les textes qui sont présentés au Conseil municipal. C'est pourquoi il aurait été bien que ces propositions viennent lors des commissions. Il attend volontiers de la part des groupes un message avec les points qu'ils souhaitent retirer ou amener. Il serait bien que les gens lui écrivent afin qu'ils puissent faire avancer cela ensemble. Il n'a pas entendu le MCG qui ne souhaite peut-être pas se prononcer là-dessus et part donc du principe qu'il n'est pas intéressé à participer à la rédaction de cette motion.

M. Farinelli explique qu'ils font cette proposition ce soir du fait que, suite au retour en commission, il y a un risque que cette motion soit refusée, ce qui serait dommage. C'est justement suite à ce qui s'est passé en commission qu'ils proposent cela, car ils pensent qu'il est important d'en débattre.

M. Rochetin suggère, si cet ajournement est accepté, que M. Durand ressorte les quatre ou cinq motions liées au climat et tout ce qui en a trait pour pouvoir porter cela à l'ordre du jour d'une prochaine commission Infrastructures et environnement.

S'il devait discuter de cette motion, **M. Monnerat** ne retiendrait qu'un point ; celui qui dit qu'ils peuvent éventuellement voir avec les autres communes ce qu'ils peuvent faire.

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Farinelli de lier cette motion aux autres motions concernant le climat.

Le Conseil municipal accepte d'ajourner le vote de cette motion M 22-2019 R par 20 voix pour et 3 abstentions. Cet objet sera lié à d'autres motions déjà présentées.

6.3 M 23-2019 R : Pour améliorer les déplacements à pied des seniors et des personnes à mobilité réduite sur la commune de Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur cette motion M 23-2019 R (annexe 7) a été acceptée lors du Conseil municipal du 15 octobre 2019 et que cette dernière a été renvoyée en commission Social, qui a émis dans sa séance du 14 novembre 2019, un préavis favorable par 7 voix pour et 1 abstention, sous réserve des amendements proposés, ainsi qu'en commission Infrastructures et environnement qui, lors de sa séance du 25 novembre 2019, a émis un préavis sans majorité par 3 oui, 3 non et 3 abstentions.

M. Rodriguez annonce que des amendements ont été apportés lors de la commission Social, lesquels portaient principalement sur le terme de *'personnes à mobilité réduite'* compte tenu du fait qu'ils se sont aperçus que dans le cadre de cette motion, l'aspect séniors et personnes à mobilité réduite était souvent pris comme synonymes, alors que la raison principale était plutôt de pouvoir améliorer les déplacements à pied des séniors et des personnes en situation de handicap. L'un des premiers amendements est donc de modifier le terme de *'personnes à mobilité réduite'* par *'personnes en situation de handicap'*. Le deuxième amendement portait, quant à lui, sur le point 2 des DECIDE qui demandait d'intégrer ceci dans une démarche participative au niveau de la Commune. L'amendement apporté est de laisser le libre choix de la méthode au Conseil administratif, afin de remplir les objectifs du point 1.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces deux amendements.

Le Conseil municipal accepte les deux amendements proposés par la commission Social par 20 voix pour et 3 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte de renvoyer cette motion M 23-2019 R au Conseil administratif par 16 voix pour, 5 refus et 2 abstentions.

M. Magnin leur rappelle ce qu'il a déjà dit en commission, à savoir que cette motion va renforcer le travail qui est déjà fait par le Service de l'action sociale et va amener de l'eau au moulin à une présentation qui a été faite dans cette commission sociale, justement sur la mobilité des aînés. Il les remercie d'avoir amené ces amendements qui permettent d'ouvrir la situation, non seulement sur les aînés, mais également sur les personnes en situation de handicap. Ils vont donc pouvoir revenir relativement rapidement avec une politique globale et totale sur les aînés, politique qu'ils sont en train de faire plus tard que prévu dans cette législature, mais qu'il espère bien pouvoir faire aboutir d'ici la fin de celle-ci.

6.4 M 24-2019 R : Innovons en matière de collecte des déchets dans l'écoquartier des Cherpines

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur cette motion M 24-2019 R (annexe 8) a été acceptée lors du Conseil municipal du 24 septembre 2019 et que cette dernière a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 25 novembre 2019, un préavis favorable par 7 voix pour, un refus et 1 abstention.

M. Dupraz explique que le but de cette motion est déjà d'essayer de comprendre pourquoi ce genre de système n'existe pas en Suisse et d'étudier la faisabilité et le coût que ce dernier engendrerait. Pour l'instant, cela n'engage à rien ; il s'agit simplement de chercher les avantages et les inconvénients de ce système, son coût et si ce dernier n'est pas trop élevé, de voir si cela est faisable dans les nouveaux quartiers.

M. Rodriguez juge la motion très intéressante quant au fait de savoir pourquoi il n'y a pas de système de ce type en Suisse où il existe pourtant, en Valais, un système quelque peu similaire, appelé '*Alpenluft'* qui fonctionne très bien. Le Conseil administratif pourrait également, par la suite, étudier cela. Par contre, il s'interroge sur la temporalité étant donné que le dépôt des autorisations de construire pour le Rolliet est déjà prévu pour 2020. Etant donné qu'ils sont pratiquement en 2020, cela semble court par rapport à un système aussi complexe. Certes intéressant, mais complexe. Mais effectivement, cette motion permettrait de savoir s'il est encore possible de le réaliser dans les temps si ce Conseil municipal ou en tout cas celui de la prochaine législature décidait d'aller dans ce sens. N'ayant pas participé aux séances de commissions, il demande si ce système, qui fonctionne par aspiration, nécessite l'utilisation de camions dotés d'adaptations spécifiques à ce type de collecte de déchets. Ce sont des questions importantes. Ceci dit, il s'agit d'une très bonne initiative innovante. D'autre part, il est intéressant de voir que, tant sur la motion concernant les jeux de cartes que sur cette motion, ils sont toujours en train d'agir sur le bout de la chaîne. C'est-à-dire sur ceux qui font leur tri et jettent leurs déchets. Ils n'agissent finalement jamais sur ceux qui produisent réellement ces déchets, ceux qui les fabriquent dans un premier temps, que ce soit par les emballages ou autres. Il faudrait bien qu'un jour, concernant la loi fédérale sur les déchets, les députés se posent la question de savoir s'il ne faut pas faire quelque chose à ce niveau-là.

M. Gaud se dit entièrement d'accord avec M. Rodriguez quant au fait qu'ils devraient bien entendu agir en amont. Malheureusement, il n'est pas convaincu qu'au niveau communal, voire cantonal, ils aient la moindre latitude pour agir. Il observe que pour les pailles, pour les sacs de récupération, etc. les mesures qui ont été prises s'appliquent uniquement aux petits commerces. La Coop et la Migros ne sont pas du tout intéressées, alors que manifestement et statistiquement, ce sont elles les grandes génératrices de déchets. Concernant les camions, il explique que ce système remplit des containers complètement statiques. Ce sont donc des camions type 'multi-bennes' qui les chargent. Ceci dit, il existe un système où, effectivement, des camions aspirants peuvent venir aspirer des puits et là, il faudrait effectivement des véhicules. Il informe que la société Transvoirie est intéressée et serait prête à amener une solution.

Pour sa part **M. Rochetin** trouve l'idée intéressante, bien qu'elle arrive un peu tard dans le projet. Sachant que leur Service communal est surchargé, il se demande s'ils ont les moyens de faire cette étude à l'interne. A la limite, si le fait d'accepter cette motion signifie simplement aller chercher une délibération qui arriverait avec un crédit d'engagement pour un crédit d'étude, il n'est pas contre. Mais ils risquent d'avoir une sacrée surprise au niveau des montants, parce que cela sera certainement très cher. En obtenant le chiffrage, ils obtiendront

peut-être également un calendrier de réalisation et ils se rendront peut-être compte, à ce moment-là, que rien n'est possible. Il n'aimerait surtout pas que cela retarde le projet des Cherpines. Il ne s'oppose donc pas à cette motion, mais ne garantit rien pour le crédit d'étude.

M. Tinguely a vu en commission que Paris applique déjà ce concept. Il trouve également cette motion intéressante. Du reste, quand elle a été présentée au Conseil municipal, ils ont accepté qu'elle soit portée à l'ordre du jour. Ceci dit, comme le PLR se pose toujours la question du coût de chacune des actions de ce Conseil municipal, il s'étonne qu'il n'ait aucun coût à avancer pour cette étude. Cependant, en tant que membre du groupe des Verts et du fait que cela va dans le sens de l'environnement, il est également prêt à mettre un prix pour cela. Il serait toutefois intéressant de savoir quel coût ils imaginent. Et même si c'est une motion qui vient du PLR et contrairement à d'autres groupes, il se dit tout content de la voter car il pense qu'elle va dans le bon sens pour la commune de Plan-les-Ouates.

M. Torri a une phrase de leur programme en tête depuis très longtemps : *'Le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas'*. Effectivement, ils sont au bout de la chaîne et si de temps en temps ils pouvaient agir en amont, ils solutionneraient beaucoup de problèmes.

M. Gaud reconnait qu'à ce stade, ils sont incapables d'annoncer des coûts. Ils sont tout à fait conscients que cette motion est très tardive. Mais là, ils parlent d'un investissement. Il ne s'agit pas de charges de fonctionnement supplémentaires, mais de charges de fonctionnement différentes. Il s'agit plutôt d'un investissement qui serait, si cela était possible, à reporter dans le cadre du crédit de construction des Cherpines.

M. Durand explique que le traitement de cette motion se déroulera, au niveau du Conseil administratif, de la manière suivante : le Service en charge des déchets fera un rapport technique qui déterminera ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas selon la législation genevoise. Cela débouchera nécessairement sur un crédit d'étude qu'il imagine assez massif, étant donné qu'il est question de sous-sols. Ils n'ont pas encore reçu les études géotechniques, mais ils ont un sous-sol compliqué dans ce périmètre. Il ne faut donc pas qu'ils s'attendent à ce que ce soit une opération qui ne va pas coûter. Elle coûtera pour en savoir plus avant de pouvoir la réaliser. Ceci dit, le Conseil administratif fera néanmoins bon accueil au vote du Conseil municipal.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 24-2019 R au Conseil administratif par 20 voix pour, 1 refus et 2 abstentions.

6.5 M 25-2019 R : Protections hygiéniques gratuites et en libre accès au sein des espaces publics de Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur cette motion M 25-2019 R (annexe 9) a été acceptée lors du Conseil municipal du 15 octobre 2019 et que cette dernière a été renvoyée en commission Social qui a émis, dans sa séance du 14 novembre 2019, un préavis favorable par 3 oui, 2 non et 2 abstentions, ainsi qu'en commission Infrastructures et environnement, laquelle a préavisé défavorablement par 6 non, 1 oui et 2 abstentions, lors de sa séance du 25 novembre 2019.

M. Tinguely souhaite faire une proposition d'amendement qu'il a également faite en commission Infrastructures, par rapport aux risques d'abus qu'il pourrait y avoir sachant que ces protections seraient en libre-service. Il propose donc de retirer les termes 'gratuit' de cette motion et de fixer ces protections à quelques centimes, afin que les gens ne viennent pas vider les stocks. L'idée est ainsi de permettre cette expérience et d'évacuer les risques et les craintes de certains par rapport à l'aspect totalement gratuit de cette proposition. Pour le montant, il laisserait libre choix au Conseil administratif de choisir ce qu'il veut en son âme et conscience.

M. Rieben entend bien l'idée soulevée de faire une expérience. Pourquoi pas ? Il observe simplement que cette expérience sera forcément très coûteuse car il faudra trouver ou peut-être créer un prototype de distributeur pour ce genre d'articles. Il ignore si cela existe. D'autre part, une question d'ordre juridique se pose, à savoir comment ils vont décider de la marque des protections qu'ils mettront à disposition dans ces distributeurs. Il juge donc cette mesure très coûteuse uniquement pour faire une expérience.

S'ils enlèvent la gratuité des bandes hygiéniques, **Mme Özazman** ne comprend, du coup, plus très bien cette motion. Car des bandes hygiéniques ils peuvent en trouver dans de nombreux autres endroits.

Mme Borstcher rejoint les propos de Mme Özazman. Elle ne voit plus l'intérêt de la motion qui leur est proposée. Elle trouve déjà très étonnant que cette motion leur revienne, car elle a été acceptée à une très faible majorité en commission Social et a été refusée en commission Infrastructures, ce qu'elle trouve tout de même assez pertinent. Elle pense qu'ils perdent leur temps. Pour sa part, elle ne change pas d'avis par rapport à ce qu'elle a pu dire ici il y a un mois. Elle estime que s'occuper de ce genre de petites choses ne donne pas une très bonne image des conseillers municipaux, surtout sur une commune comme Plan-les-Ouates où elle pense que, financièrement, personne n'a besoin que les protections hygiéniques leur soient offertes. D'autre part, comme l'a dit M. Rieben, il y a la question du choix de la marque. Elle estime qu'ils mettent sur le banc public une affaire très personnelle, idée qu'elle ne trouve pas très bonne. De plus, la femme est de nouveau mise en position d'infériorité et elle n'a pas besoin de cela. Il y a des choses beaucoup plus sérieuses et importantes à faire en faveur des femmes. Il s'agit-là d'une motion qui traite de soucis de riches. Elle donne l'impression qu'ils n'ont que cela à faire, ce dont la Commune n'a pas besoin. En ce qui concerne certains points des considérants et de l'exposé des motifs, elle relève quelques mots qui choquent et elle ne voit pas l'intérêt de parler de ce genre de choses, comme par exemple de la dignité des femmes ou de santé publique. Que les bandes hygiéniques soient offertes ou pas, la santé publique reste la même. Ils parlent de charge mentale pour la femme, d'exclusion sociale, d'atteinte à la santé, de stress, d'humiliation. Cela va un peu loin. Cette motion dit encore qu'il faut que les femmes se tiennent prêtes, une fois par mois, à avoir le matériel nécessaire dans leur sac à main. Elle ne voit pas où est le problème. Personnellement, elle ne peut pas se reconnaitre là-dedans. Ce qui leur arrive, à elles les femmes, est tout à fait naturel. Ils auront donc compris qu'évidemment elle refusera cette motion.

Mme Rüegger convient que les échanges en commissions Social et Infrastructures ont été nourris. Les arguments avancés pour ne pas renvoyer ce projet au Conseil administratif étaient effectivement la crainte que la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques ait pour conséquences d'en faire mauvais usage, qu'il y ait des abus, le fait que cela vient de la Commune et que la mise à disposition de ces protections gratuites déresponsabilise les femmes. Alors que manifestement la mise à disposition de papier de toilette ne semble pas déresponsabiliser les usagers et usagères des toilettes publiques. Afin que les femmes réglées puissent bénéficier de cette prestation au même titre que l'ensemble des usagers et des usagères du papier toilette, du savon, de linges de papier ou de tissu qui sont tous mis à disposition gratuitement, elle invite ce Conseil municipal a accepter cette motion. Peut-être

moyennant un amendement. Et comme elle l'a déjà mentionné dans une des commissions, l'objectif est au moins d'essayer et de tester pendant 12 mois la mise en place de protections périodiques : tampons et serviettes hygiéniques, notamment et si possible de qualité bio. Comme cela le nombre de marques diminue proportionnellement. Ceci dit, ils ne regardent pas la marque de papier toilette qu'ils mettent met à disposition. Et elle souhaite que ceci soit mis à disposition gratuitement et librement accessible dans toutes les toilettes des bâtiments de la Commune et des établissements publics autonomes.

Mme Saas rejoint complètement les propos de Mme Borstcher. Elle se dit absolument d'accord avec ce que dit cette dernière concernant cette motion. Elle se demande si la prochaine motion portera sur une proposition pour les couches contre l'incontinence. Cela va effectivement trop loin. Ils vont finir par créer une société d'assistés. Elle estime que les femmes sont suffisamment responsables ; cela ne leur a jamais causé de problème d'avoir des serviettes hygiéniques ou des tampons dans leur sac à main. Elle votera donc contre cette motion qu'elle trouve totalement inutile.

En tant que femme, **Mme Willimann** a également des choses à dire. A l'instar de Mme Borstcher, elle a également été étonnée par les termes utilisés : tabou, stigmatisation, etc. Elle juge ces termes forts et exagérés. Aujourd'hui, toutes les femmes et les filles qu'elles ont été, ont été formées et éduquées pour sortir, effectivement, avec le matériel nécessaire, y compris pour aller à l'école. Si les parents ne font pas l'éducation nécessaire pour les filles, l'école le fait. Elle estime qu'il est plus intelligent, en tout cas au niveau des établissements publics, d'avoir la possibilité comme l'expliquait Mme Özazman lors du précédent Conseil municipal, d'offrir ces protections aux jeunes filles, si ce n'est par le biais des enseignants, par le biais des infirmières scolaires qui seront à l'écoute des jeunes filles. Elle trouve même très dangereux de proposer des tampons hygiéniques parce que s'ils sont mal utilisés, là ils auront des infections urinaires et des problèmes au niveau des organes génitaux. A son avis, cette mesure est totalement inutile et comme l'a soulevé sa préopinante, cette motion est finalement restrictive. Ce que disait Mme Saas est très intéressant ; les serviettes hygiéniques ne sont pas inutiles, ils sont bien d'accord, mais cela ne concerne pas que les femmes, cela concerne tous leurs seniors. Parce que là, ils peuvent parler de tabou et de stigmatisation. Les séniors incontinents ont également besoin de serviettes hygiéniques. A ce moment-là, qu'ils fassent un amendement et qu'ils agissent plus largement en proposant également des serviettes hygiéniques pour les séniors.

Mme Rüegger estime que cela pourrait, en effet, faire l'objet d'une nouvelle motion. Pour cette motion qui concerne spécifiquement les femmes, ils en ont déjà discuté en commissions. Il est arrivé à beaucoup de femmes d'avoir des imprévus, Elles ne sont pas forcément toutes réglées sur 28 jours. Il se peut que tout à coup, il y ait des éléments qui font que pour une raison ou une autre, elles n'ont plus assez de protections. Il s'agit simplement de mettre des éléments à disposition au même titre que l'on met du papier toilette à disposition. Elle ne comprend donc pas pourquoi le papier toilette ne pose pas de problème et que cela va de soi d'en avoir sous la main et que l'on n'entre pas en matière sur des éléments nécessaires à une grande partie des usagères de ces toilettes publics. Cela se fait ailleurs, cela se fait de plus en plus. Ils pourraient donc être un peu plus modernes et précurseurs et au moins essayer. Elle les invite simplement à essayer. Elle ne comprend pas qu'il y ait une telle résistance et trouve cela un peu réducteur. Cela mériterait vraiment qu'ils mettent tout le monde sur le même pied d'égalité.

M. Favre était un de ceux qui ont voté en commission Social pour reporter cette motion au Conseil municipal dans le but d'entendre ce débat. Et ce débat l'interpelle vraiment beaucoup. Il remarque que ce sont surtout leurs chères collègues féminines qui expriment un avis. Il imagine que si ce Conseil devait accepter une telle motion, qui a son intérêt indiscutablement,

ils pourraient en discuter toute la nuit et ne pense pas qu'ils s'en sortiraient. Et si les femmes et les jeunes filles de Plan-les-Ouates devaient disposer de matériel gratuit et à disposition, celles de Gy, de Meinier, de Cologny et de Collonges-Bellerive seraient discriminées et cela donnerait une image des femmes de Plan-les-Ouates aidées de manière un peu particulière.

M. Tinguely rebondit sur sa proposition d'enlever le terme gratuit et de laisser le choix au Conseil administratif de faire payer ou pas. Si la gratuité est annulée, il n'y aurait, dès lors, pas de discrimination. L'idée n'est pas de faire payer très cher, mais simplement d'éviter les abus, bien que certains ne voient plus l'utilité de cette motion si ce n'était pas gratuit. Il fait cette proposition simplement pour répondre aux interrogations qui ont été exprimées en commissions et dans ce Conseil municipal, sur les risques que les enfants s'amusent à boucher les toilettes parce qu'ils peuvent se servir allègrement ou que des gens fassent de la revente de serviettes hygiéniques et de tampons, ce qui est peu probable à Plan-les-Ouates. Et pour répondre à M. Rieben concernant les automates, il constate qu'il y a des automates pour distribuer des préservatifs dans les toilettes de tous les aéroports. Ces automates existent donc déjà. Un préservatif, une serviette hygiénique ou un tampon, il ne voit pas trop la différence. Il propose donc de faire un test avec quelques automates placés dans les toilettes publiques de la Commune. Cela ne les engage à pas grand-chose finalement. Qu'ils fassent ce test et ils verront si cela répond à un besoin ou pas et en fonction de ce test, ils étendront cela aux autres toilettes ou ils démonteront les automates.

Mme Rüegger se dit très étonnée par le comparatif fait par M. Favre et ne voit pas très bien pourquoi ils devraient tout à coup comparer les femmes de Plan-les-Ouates avec les femmes des autres communes. Si les femmes de Plan-les-Ouates étaient les premières de ce Canton à pouvoir bénéficier de ce service, leur Commune serait un excellent exemple. Elle ne va donc pas se répéter, ils en ont parlé longuement et elle voit qu'ils ne sont malheureusement pas du tout acquis à cette cause, ce qu'elle trouve fort regrettable. Elle ne peut que les inviter à la réflexion parce que cela se fait ailleurs et que c'est aussi une question de respect. Elle revient sur l'histoire du papier toilette ; à ce moment-là ils devraient aussi supprimer le papier toilette et se dire que chacun est responsable de prendre son petit rouleau avec soi. Ce qui ferait, effectivement, aussi des économies.

Mme Willimann, estimant que cette motion est réductrice, demande un amendement pour l'étendre en mettant à disposition des protections pour les séniors**.**

Mme Borstcher, qui constate qu'ils prennent un temps fou sur cette motion, propose néanmoins un autre amendement pour la distribution de Pampers.

Mme Rüegger les remercie pour leur ouverture. Effectivement, qu'ils ajoutent ces différents éléments à cette motion, afin d'obtenir, peut-être, un maximum de voix.

M. Favre relève que cette motion a peut-être un seul intérêt, pour eux, conseillers municipaux, c'est qu'elle émane du Grand Conseil, du parti socialiste et qu'un des problèmes de cet équipement pour leurs dames est qu'il est relativement cher, dans le sens où il supporte la TVA intégrale.

M. Di Giorgio fait remarquer qu'il y a deux toilettes publiques à Plan-les-Ouates. La gratuité n'étant plus de rigueur, il pense que les femmes ont plus vite fait d'aller acheter leurs serviettes à la Coop, à la Migros ou à la pharmacie sur Plan-les-Ouates, plutôt que d'aller dans les toilettes publiques.

A l'issue de ce débat, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les amendements proposés :

Amendement n° 1 proposé par M. Tinguely pour supprimer le terme *'gratuit'*

Le Conseil municipal refuse cet amendement n° 1 par 18 refus, 4 voix pour et 1 abstention.

Amendement n° 2 proposé par Mme Willimann d'étendre cette motion à la distribution de protections pour les séniors : *'Considérant que les produits hygiéniques permettent aux nombreux séniors incontinents de satisfaire un besoin d'hygiène élémentaire'*

Le Conseil municipal refuse cet amendement n° 2 par 17 refus et 6 voix pour.

Amendement n° 3 proposé par Mme Borstcher d'étendre cette motion à la distribution de couches-culottes

Le Conseil municipal refuse cet amendement n° 3 par 19 refus et 4 abstentions.

Amendement n° 4 proposé par Mme Rüegger pour effectuer un test sur 12 mois

Le Conseil municipal refuse cet amendement n° 4 par 18 refus et 5 voix pour.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette motion, telle quelle, au Conseil administratif.

Le Conseil municipal refuse de renvoyer cette motion M 25-2019 R au Conseil administratif par 19 refus et 4 voix pour.

7. PETITION

a) Pe 07-2019 : Pour le retour de la patrouilleuse sur la route de Saconnex-d'Arve

Le Président rappelle que selon l'article 48, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal, il est donné lecture d'une pétition à la demande d'un quart des membres présents. Il demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur la lecture de cette pétition Pe 07-2019 (annexe 10).

Le Conseil municipal est favorable à la lecture de cette pétition Pe 07-2019 par 10 voix pour, 3 refus et 10 abstentions.

Le secrétaire donne alors lecture de cette pétition.

A l'issue de cette lecture, l**e Président** annonce que le Bureau préconise un renvoi au Conseil administratif.

M. Magnin rappelle que le Conseil administratif a déjà répondu trois fois par écrit aux pétitionnaires, ainsi que de multiples fois par oral. Cette fois-ci c'est le Conseil municipal qui est sollicité selon la demande de cette pétition qui précise *'Nous invitons le Conseil municipal de Plan-les-Ouates à réintroduite la présence d'une patrouilleuse …'.* Pour sa part, le Conseil administratif leur a déjà fait part de leur avis. Une personne est déjà venue dans le public du Conseil municipal et a pu en parler. Le Conseil administratif maintient sa décision, à savoir qu'au moment où le feu rouge disparaitra, à savoir au moment des travaux que le Conseil municipal a, par ailleurs, voté, ils mettront une patrouilleuse scolaire. Et à cela, ils s'engagent formellement. Mais pour l'instant, le passage de cette pétition qui cite, en gras, cette phrase ***'… il est recommandé de gérer cette traversée piétonne avec la présence de patrouilleurs.'*** du rapport du BPA (Bureau de Prévention des Accidents), peut porter à confusion. Or, le Conseil administratif a demandé expressément au BPA de leur préciser cette phrase et ce dernier leur a bien expliqué que cela se fera effectivement au moment où le feu aura disparu. Si le Conseil municipal souhaite leur renvoyer la pétition, le Conseil administratif fournira la même réponse qu'il a déjà fourni.

M. Rochetin relève que le Conseil municipal ne peut se prononcer pour réintroduire la présence d'une patrouilleuse. Leurs compétences leur permettent de renvoyer cette pétition en commission, mais ils y ont déjà travaillé en commission Infrastructures, de la renvoyer au Conseil administratif, de l'ajourner ou encore de la classer. Il pense que les quatre propositions sont bonnes.

M. Meylan estime que si la population s'exprime au travers d'une pétition, ils ont tout de même le devoir de l'écouter. Pas forcément celui de répondre au pied de la lettre. Pour sa part, il suggère et là, il s'adresse à Mme Monbaron ou au Conseil administratif, que ce dernier mandate (il sait qu'ils l'ont déjà fait, mais ils pourraient le refaire), la police municipale pour qu'ils se rendent sur les lieux, une ou deux fois aux heures litigieuses. Pas besoin d'y aller tous les jours. Ce qui n'aurait peut-être pas du tout d'effet sur la sécurité, ils sont bien d'accord. En revanche, cela aurait peut-être un effet sur la population des gens qui signent cette pétition et qui souhaitent peut-être que la Commune commence à prendre en compte leur demande.

M. Gaud estime qu'ils pourraient répondre à ces pétitionnaires pour les informer du fait que le Conseil municipal, malgré sa meilleure volonté, n'a pas cette compétence. Afin que les gens ne se disent pas qu'ils n'ont rien voulu faire. Quand bien même ce soir, le Conseil municipal voudrait agir, il n'en aurait pas la compétence. Il faudrait peut-être en avertir les pétitionnaires, cela éviterait qu'une prochaine fois, la même demande soit faite.

Mme Monbaron revient sur les propos de M. Meylan et lui explique que c'est déjà le cas ; la police municipale se rend déjà sur place. Elle peut leur indiquer, lors du prochain Conseil municipal, le nombre de fois où la police y est allée. Elle précise également que ce n'est pas de la compétence du Conseil municipal, mais que c'est de leurs prérogatives de déposer des motions ou des délibérations. Donc, vu que ce sont bientôt les élections, si un groupe veut se saisir de ceci et déposer une motion pour mettre une patrouilleuse scolaire, qu'il le fasse. Le Conseil administratif l'a déjà dit plusieurs fois ; ils sont prêts à la mettre de manière un peu anticipée, mais pas demain.

Comme certains d'entre eux l'ont déjà entendu et ce n'est pas une boutade, **M. Torri**, en cette époque d'égalité, proposait aussi un patrouilleur scolaire en se proposant bénévolement. Mais devrait-il suivre une formation ? Plus sérieusement, si la police municipale se rend assez souvent sur les lieux, cela peut engendrer un phénomène de peur et ce phénomène de peur s'agrandit, nourri par des histoires qui se racontent. Il n'est pas sûr qu'un patrouilleur ou une patrouilleuse scolaire solutionnerait totalement le problème.

Mme Monbaron convient qu'il y a un sentiment de peur de la part des parents, d'autant plus qu'un accident s'est produit il n'y a pas si longtemps. Certes, ce n'était pas du tout à cet endroit, mais à un autre passage piéton où une voiture a freiné pour laisser passer quelqu'un, alors qu'un véhicule à deux roues arrivait derrière. Ce dernier n'a pas réussi à freiner et est tombé. Cela n'a absolument aucun lien, mais il est vrai que tant qu'il y aura des routes et des gens qui traversent, il y aura des accidents. Le problème qu'ils rencontrent à l'endroit concerné est un problème de largeur de trottoir. Et ce n'est pas une patrouilleuse qui va le régler ; ce sont les travaux qui vont être faits prochainement. Il faut donc espérer que l'autorisation soit délivrée au plus vite et qu'ils puissent commencer le plus rapidement possible.

Si elle a bien compris ce qui s'est dit en commission, **Mme Ruegger** comprend qu'ils pourront mettre une patrouilleuse lorsque les travaux auront été faits.

M. Magnin lui répond que cela ne se fera pas quand les travaux seront faits, mais dès le début de ceux-ci, lorsque le feu de signalisation aura été supprimé.

Mme Ruegger estime qu'ils pourraient déjà rassurer les pétitionnaires sur le fait que les travaux vont se faire rapidement.

Il semblait à **M. Monnerat** qu'il leur avait été dit, en commission, lors de l'exposé qui leur avait été fait sur les travaux qui auront lieu à la route de Saconnex-d'Arve, que les pétitionnaires étaient finalement satisfaits de la proposition qui leur a été faite par la Commune et qu'ils attendraient jusqu'à la fin des travaux. Il ne comprend donc pas pourquoi ils ne peuvent pas classer cette pétition, puisqu'ils ont l'air d'accord avec les travaux et le résultat du rendu. A moins que les conseillers municipaux aient été mal informés.

M. Durand explique que les pétitionnaires sont satisfaits du projet que le Conseil municipal a voté pour le réaménagement de la route de Saconnex-d'Arve, lequel prévoit l'installation d'une patrouilleuse scolaire, puisqu'il y aura suppression du feu de signalisation. Seulement, cette pétition demande une patrouilleuse scolaire tout de suite. Or, la Commune a toujours dit et a donc déjà répondu trois fois négativement à cette demande, comme l'a rappelé M. Magnin, que tant que ces travaux n'étaient pas entrepris, ils ne mettraient pas une patrouilleuse scolaire. Certes, les pétitionnaires se réjouissent de l'avoir quand les travaux seront réalisés, mais ils la veulent tout de suite.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote des conseillers municipaux le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, afin que ce dernier répète la même chose pour la quatrième fois.

M. Rochetin fait remarquer qu'il a formulé quatre propositions, dont le classement, à l'instar de M. Monnerat.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de classer cette pétition.

Le Conseil municipal accepte de classer cette pétition Pe 07-2019, par 13 voix pour, 6 refus et 4 abstentions.

A l'issue de ce vote, **le Président** suggère que le Bureau écrive tout de même aux pétitionnaires afin de les informer du fait que le Conseil municipal n'est pas habilité à prendre ce genre de décision.

8. QUESTIONS

8.1. Réserve structurelle

Suite à l'approbation du budget le mois dernier et après avoir relu les délibérations de 2018 et 2019 sur les budgets 2017 et 2018, **M. Dupraz** s'est aperçu que la réserve structurelle n'est pas de CHF 25'000'000.- comme cela leur a été présenté pendant l'approbation du budget, mais de CHF 33'000'000.-. Ce qui fait tout de même un écart de CHF 8'000'000.-, soit de 30 %, ce qui n'est pas négligeable. Il souhaite avoir confirmation de ce chiffre.

M. Durand explique que le budget de la commune de Plan-les-Ouates est de CHF 86'000'000.-, plus ou moins 30 % car, effectivement, comme il l'a reconnu, il s'est trompé dans ses calculs sur la réserve conjoncturelle. Il n'a pas le montant en tête, mais si M. Dupraz a fait le calcul, il lui fait entièrement confiance, puisque tout est sur les documents qui sont sur cmnet. M. Dupraz a donc déjà la réponse dans sa question.

8.2. Décorations de Noël

M. Dupraz demande s'il y a eu une volonté de mettre moins de décorations de Noël ou plus tardivement sur la route de Saint-Julien.

M. **Durand** explique que deux choses se sont produites. L'une est indépendante de la volonté de la Commune, puisqu'il s'agit de l'éclairage de la route de Saint-Julien. En effet, les mâts SIG sont à présent trop bas pour y installer les décorations. Cela fait trois ans que cette que cette situation se produit, comme il a déjà pu le leur expliquer à l'époque. Ce qui explique le fait qu'il n'y ait plus de décorations sur la route de Saint-Julien. S'agissant des sapins de Noel, si telle est la question sous-jacente, ils ont réparti sur la Commune en quantité similaire aux autres années, mais sont un peu plus 'étalés' sur le territoire communal. Il y en a donc un peu moins dans le centre où il y en avait tout de même beaucoup et un peu plus dans les endroits où il n'y en avait pas du tout.

M. Magnin explique qu'effectivement, pour les sapins, la répartition est un peu différente des autres années car les quartiers grandissent et qu'ils couvrent maintenant mieux le territoire. L'installation des sapins est donc moins concentrée. D'autre part, la livraison de ces sapins a connu une bonne semaine de retard, ce qui a eu pour conséquence d'en retarder la décoration. L'impression que la Commune est moins décorée vient également du fait de la projection de l'arbre de Zep sur la tour de l'Etoile. Cette dernière étant ainsi très éclairée, cela marque encore plus le contraste en arrivant sur Plan-les-Ouates.

M. Valentin demande si c'était une volonté du Conseil administratif in corpore de faire ressembler Plan-les-Ouates à Berlin-Est dans les années 70.

M. Magnin se dit prêt pour un concept de décorations lumineuses à Plan-les-Ouates : illuminations et décorations de la route de Saint-Julien, dans les normes. Cela n'a pas été mis au budget 2020. Donc, s'ils le souhaitent, le Conseil municipal peut déposer une motion dans ce sens-là et ils feront un amendement au budget pour 2020, afin que la période de décembre 2020 puisse ressembler au standard qu'ils souhaitent.

M. Valentin, habitant Plan-les-Ouates depuis quelques décennies maintenant, se souvient que la Commune possède ses décorations de Noël. Ill ne croit pas qu'il faille un budget pour brancher quelques prises.

Comme l'a expliqué M. Durand, **M. Magnin** répète que le matériel ne peut plus être installé sur la route de Saint-Julien car les mâts SIG ont changé. Il faut donc faire des investissements.

Telle est la situation depuis trois ans. Et s'il se souvient bien, le coût des décorations lumineuses de la route de Saint-Julien était de l'ordre de CHF 50'000.-.

8.3. M 16-2019 Pour un développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates

Mme Borstcher revient sur la question qu'elle a posée lors du Conseil municipal du 24 septembre 2019 concernant la notion des CM Women du 30 avril 219 pour savoir où ils en étaient. Il lui avait été répondu, lors du Conseil municipal du mois d'octobre 2019, mais elle souhaite avoir un nouvel éclaircissement à ce sujet.

M. Durand réitère son mea-culpa pour avoir procrastiné. Il informe que tout est prêt et qu'il reviendra auprès d'eux quand cette opération sera mise en œuvre car l'association qui avait été identifiée ne pouvait pas le faire l'automne dernier. Elle pourra le faire, mais il ne sait pas quand et les tiendra au courant. Les quelques petits coûts que cela génère sont de toute façon inscrits au budget que le Conseil municipal a voté.

8.4. Nouvelle gouvernance du SIS

M. Rodriguez adresse sa question à M. Magnin, mais sous sa casquette de Président de l'Association des Communes Genevoises (ACG). Suite à un article paru dernièrement sur la nouvelle gouvernance du SIS (Service d'Incendie et de Secours), il demande quel est l'horizon pour que vive cette nouvelle forme de gouvernance et si celle-ci aura des incidences sur le budget 2020.

M. Magnin lui répond qu'il pourrait également trouver des réponses à Confignon, dont le Maire fait partie du comité de l'ACG et où M. Rodriguez travaille. Pour lui répondre, effectivement, le transfert du SIS de la Ville de Genève aux communes, dans un groupement intercommunal, a été validé au mois de juin 2019. L'ACG a transmis au Conseil d'Etat le projet de loi élaboré par l'ACG et les fonctionnaires du Canton pour s'assurer que tout soit en ordre, aussi bien avec le Canton que les communes. Il ne s'agit ici que de la gouvernance, il ne s'agit pas des sapeurs-pompiers volontaires, ni de l'opérationnalité. Il s'agit bien uniquement du groupement et de la gouvernance. Le Conseil d'Etat a donc été saisi de ce projet de loi depuis le 28 juin 2019 et en ce 10 décembre 2019, ils n'ont officiellement aucune nouvelle sur le traitement de ce projet. Officieusement, celui-ci a été déposé au Conseil d'Etat il y a deux semaines. Ce dernier en parlera au lendemain de cette séance, à savoir le mercredi 11 décembre 2019 et ils ont bons espoirs qu'il n'y touche pas trop, afin que la quasi-unanimité des communes soit maintenue sur ce projet de transfert du SIS. Si le Conseil d'Etat en discute donc demain et décide de le proposer au Grand Conseil, ils peuvent espérer que durant le premier trimestre 2020 ce soit traité par le Grand Conseil, en espérant également que celui-ci touche le moins possible les textes proposés, afin que l'issue soit heureuse et unanime et qu'ils aient ainsi réussi à fédérer Canton, communes et Ville sur ce projet qui ne concerne que la gouvernance.

9. DIVERS

9.1 Projet de M. Larue pour les personnes âgées et en difficultés

M. Favre informe avoir eu l'occasion de rencontrer, ce midi, M. Larue leur ancien technicien qui s'occupe d'un projet très intéressant pour les personnes âgées et les personnes en difficulté, qui doivent fréquenter les lieux de vieillesse. Il ne s'agit pas d'un EMS. C'est toute autre chose. Il s'agit d'un concept qui pourrait intéresser leur Commune dans le cadre de son développement dans différents quartiers et M. Larue est prêt à leur faire visiter ce lieu en délégation.

9.2 Rénovation d'un tronçon de la route du Pont-du-Centenaire

M. Rieben observe qu'un tronçon important de la route du Pont-du-Centenaire a été rénové récemment. Il y a donc un très beau tapis d'asphalte. Cependant, les couvercles qui se trouvent sur les regards disposés sur ce tronçon sont restés, quant à eux, à leur altitude ancienne, ce qui signifie qu'il y a une différence d'environ 10 cm entre ces couvercles et le revêtement bitumineux, ce qui est très désagréable. Il se demande s'il s'agissait d'un oubli ou d'un mauvais travail de la part de l'entreprise qui a réalisé ces travaux.

9.3 Remerciement de M. Meylan

M. Meylan rappelle qu'ils ont eu une séance conjointe pour les droits à bâtir au Rolliet et il souhaite remercier Mme Monbaron, ainsi que les Services pour la qualité et la précision de cette présentation,

9.4 Répétition du concert des trois musiques rassemblées

M. Favre rappelle qu'il les avait invités à venir à la répétition du concert des trois musiques rassemblées qui répéteront le 14 décembre 2019, à la salle communale. Ce concert réunit 140 musiciens. Le même jour aura lieu le Noël des aînés. De 10H00 à 11H00, les conseillers municipaux pourraient venir faire un saut à cette répétition. Le concert en lui-même sera donné le 21 décembre 2019, au Victoria-Hall et les recettes du chapeau de ce concert sera reversées à la Fondation Cap Loisirs. Il les espère nombreux à venir soutenir leur Musique municipale que la Commune aide généreusement depuis maintenant 130 ans.

9.5 Réponse à la question de M. Rieben concernant les mandats d'inaptitude

M. Magnin répond à la question posée durant la séance par M. Rieben concernant les mandats d'inaptitudes. II explique qu'un mandat d'inaptitude permet à une personne de confier à une autre personne, en cas de perte de discernement, l'éligibilité pour la représenter et la défense de ses intérêts dans toutes circonstances. Avant d'être complètement inapte, une personne peut signer un mandat d'inaptitude.

Mme Willimann précise que le terme exact de ce document est '*mandat pour cause d'inaptitude'.*

9.6 Remerciements de M. Tinguely au Président

M. Tinguely remercie et félicite le Président pour sa présidence de cette séance.

***

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 22H25 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

***

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 11 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire	Le Président
Pierre TORRI	Roberto RIGHETTI

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

b) Sociale du 14 novembre
c) Infrastructures et environnement du 25 novembre
d) Commissions conjointes du 2 décembre
e) Sports du 5 décembre
f) Conjointe Economie et finances et Sports du 5 décembre
g) Culture et loisirs du 9 décembre

Annexe 1)

D 182-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 183-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 360'000.- pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 185-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 165'000.- pour l'étude d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 186-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 273'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle N° 5719, sise dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 5)

M 21-2019 R : Pour une sensibilisation à la gestion des déchets via le jeu en famille

Annexe 6)

M 22-2019 R : Plan climat communal : il y a urgence à agir !

Annexe 7)

M 23-2019 R : Pour améliorer les déplacements à pied des seniors et des personnes à mobilité réduite sur la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 8)

M 24-2019 R : Innovons en matière de collecte des déchets dans l'écoquartier des Cherpines

Annexe 9)

M 25-2019 R : Protections hygiéniques gratuites et en libre accès au sein des espaces publics de Plan-les-Ouates

Annexe 10)

Pe 07-2019 : Pour le retour de la patrouilleuse sur la route de Saconnex-d'Arve

Annexe 11)

Questions du public

Annexe a)

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 10 décembre 2019

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE

Date : jeudi 14 novembre 2019
Lieu : salle des commissions

1. Motion M 23-2019 : Pour améliorer les déplacements à pied des seniors et des personnes à mobilité réduite sur la commune de Plan-les-Ouates.

M. Rodriguez donne quelques explications complémentaires sur cette motion, plusieurs questions sont posées par les commissaires avec le rappel que le SASJ va travailler sur une politique à l'égard des aînes, La commission accepte les amendements proposés par les motionnaires par 7 oui et 1 abstention.

La commission préavise favorablement cette motion par 7 oui et 1 abstention.

2. Motion M 25 2019 : Protections hygiéniques gratuites et en libre accès au sein des espaces publics de Plan-les-Ouates.

Les commissaires expriment plusieurs remarques sur le contenu de la motion, les motionnaires donnent des explications complémentaires.

Il est relevé que cette motion est aussi pendante au Grand Conseil d'où la question de savoir si c'est à la commune de traiter ce sujet.

La commission préavise favorablement cette motion par 3 oui, 2 non et 3 abstentions.

3. Le bilan d'activité 2018-2019 de Champ Ravy est présenté par M. Magnin, conseiller administratif en charge du dicastère social. Le bilan est très positif, il y a quelques éléments à compléter tels qu'un règlement et une charte, une attention particulière est portée sur le fonctionnement du Petit drome (espace accueil pour les petits enfants), les utilisateurs ne laissent pas toujours les lieux en l'état, d'où des problèmes récurrents de rangement

M. Magnin répond à toutes les questions des commissaires.

4. Programme d'intégration communal PICOM (bilan 2018-19)

Présentation très détaillée par M. Magnin sur les multiples facettes de ce programme d'intégration qui comprend 4 dimensions, l'accueil et l'information aux nouveaux habitants, l'apprentissage du français, la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité des chances pour les enfants. Ce bilan ne suscite aucune remarque.

5. Divers

M. Magnin rappelle deux dates : Séance de don du sang le 18 décembre à PLO et le festival Ignifuge le 23 novembre.

La motion M 21-2019 sur la gestion des déchets via le jeu en famille sera discutée lors de la séance du 12 décembre

Jm meylan/15.11.19

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 10 décembre 2019

RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Date et heure : lundi 25 novembre 2019 – 20h00
Lieu : salle des commissions

1) Les commissaires approuvent les procès-verbaux des séances des 29 octobre et 4 novembre 2019 sans y apporter de modification.

2) Délibération D 182-2019, pour un crédit d'engagement de CHF 160'000 pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates. Monsieur Le Mouël explique qu'il s'agit d'une méthode logicielle d'analyse permettant la réalisation d'un diagnostic du parc immobilier et qui permettra aussi la mise en place d'un cahier des charges de rénovation des bâtiments.
   Un premier test pour se familiariser avec cette méthode logicielle a été effectué sur l'école du Pré-du-Camp. Les commissaires posent des questions relatives au coût de cette analyse et sur la pertinence de l'utilisation de cette méthode d'analyse.
   Cette délibération est finalement préavisée défavorablement par 7 non et 2 oui.

3) Délibération D 183-2019, visant un crédit d'engagement de CHF 360'000 pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école Champ-Joly à Plan-les-Ouates. Monsieur Le Mouël explique aux commissaires que cette réalisation permettrait de produire environ 154'000 Kwh/an soit l'équivalent de la consommation de 55 ménages. Cette réalisation doublerait la production photovoltaïque actuelle de la commune.
   Monsieur Le Mouël précise aussi qu'une subvention fédérale de CHF 50'000 permettrait de réduire le coût de cette installation à CHF 310'000 avec un retour sur investissement après 13 années.
   Cette délibération ne soulève que peu de questions de la part des commissaires qui préavisent favorablement cette délibération à l'unanimité.

4) Motion M 22-2019 pour un plan climat communal : il y a urgence d'agir.
   Cette motion est préavisée défavorablement par 5 non 3 oui et 1 abstention.

5) Motion M 23-2019 pour améliorer les déplacements à pied des seniors et des personnes à mobilité réduite sur la commune de Plan-les-Ouates.
   Les commissaires se prononcent sur cette motion par 3 oui, 3 non et 3 abstentions.

6) Motion M 24-2019 pour l'innovation en matière de collecte de déchets dans l'éco-quartier des Cherpines.
   Les commissaires préavisent favorablement cette motion par 7 oui, 1 non et 1 abstention.

7) Motion M 25-2019, pour des protections hygiéniques gratuites et en libre accès au sein des espaces publics de Plan-les-Ouates, deux amendements sont proposés à cette motion, le premier proposant de faire un essai pendant 12 mois pour évaluer la pertinence de cette mesure est refusé par 5 non, 2 oui et 2 abstentions et le deuxième amendement pour la suppression de la gratuité de cette distribution est aussi refusé par 5 non, 2 oui et 2 abstentions.
   Enfin, cette motion est préavisée défavorablement par 6 non 1 oui et 2 abstentions.

Le rapporteur :
Olivier Monnerat 26.11.19

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 10 décembre 2019

RAPPORT DES COMMISSIONS CONJOINTES

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Lundi 2 décembre 2019 à 20h00

1. Utilisation des droits à bâtir logements de la Commune aux Cherpines : scénarios envisagés

Monsieur Yann GAILLARD rappelle les différents PLQ (Plan Localisé de Quartier) du périmètre des Cherpines.

Le PLQ Rolliet a été adopté en avril 2018 par le Conseil d'Etat, des autorisations pourraient être déposées dès à présent.

Le PLQ Cherpines, PLQ d'ensemble en cours d'enquête technique au niveau cantonal. Adoption probable en 2021. Construction probable pour 2025.

La Commune dispose de droits à bâtir dans les 2 PLQ, qui correspondent à 450 logements au total, soit 2,5 fois ce que la Commune réalise aux Sciers.

Aujourd'hui, le Municipal va devoir faire des choix sur le PLQ du Rolliet où les premières autorisations sont à prévoir en 2020.

- Cession des droits à bâtir
- Réalisation des droits à bâtir
- Droit Distinct Permanent (DDP)

La Commune prévoit une répartition des droits à bâtir sur 3 îlots (F, G et H2) dans le PLQ du Rolliet.
La présence de la Fondation Emma Kammacher (FEK) permettrait peut-être un échange de nos LUP, HBM contre des autres catégories (libres et HM) moyennant soulte.

Le Conseil administratif propose aujourd'hui :

- Réaliser un échange de droits à bâtir avec la FEK pour conserver une bonne mixité
- Réaliser en propre les logements pour les Plan-les-Ouatiens
- Intégrer des coopératives via un DDP sur l'ilot G
- Réaliser un IEPA (Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées) incluant du LUP et du libre
- Volonté de mixité sociale sur l'ensemble de la pièce urbaine
- Volonté de mixer les catégories à l'intérieur même des montées d'immeubles (hors PPE)

Ce qui donnerait la répartition suivante sur les 290 logements :

- 65 logements coopératifs
- 40 logements IEPA
- 74 logements locatifs HM/HLM
- 11 logements locatifs LUP
- 99 logements libres

Les prochaines étapes à venir sont :

- Lancement d'un appel à projets coopératives
- Lancement d'un concours d'architecture sur les îlots F et H2

Enfin, on évoque les échéances à venir :

- Résultats des concours et appels à projets : début 2021
- Dépôt des autorisations de construire : 2022
- Démarrage des travaux : 2023
- Livraison des logements de la Commune : 2025

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
2 décembre 2019

Annexe d)

Commune de Plan-les-Ouates
Séance du Conseil municipal du 10 décembre 2019

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : jeudi 05.12.2019 à 18h30.
Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

La commission a auditionné M. Claude Petri, Mme Häring Florence et M. Nicolas Dusonchet, représentants du Tennis Club de Plan-les-Ouates.

Présentation de la situation actuelle concernant la baisse des recettes due à divers éléments :

- Difficulté suite à la baisse des heures des sport études, ceci dû à un changement principalement dans la sélection plus restrictives dans le sport étude.
- La non satisfaction des utilisateurs par rapport aux installations vétustes.
- Concurrence et publicité locale, surtout du TC Les Fraisiers, qui vient de rénover ses installations.

Partant de ces constatations, les entrées financières ont baissé.
Le comité propose certaines solutions, dont trois sont soumises à la prise de position de la commission :

- La suspension du remboursement de la tranche de Chf 20'000.-. concernant le prêt octroyé au nouveau comité lors de la reprise du club après 40/0 (prêt avec intérêt de Chf 120'000.-. dont Chf 60'000.-. ont déjà été remboursés.
- Reprise par la commune des frais de démontage et remontage de la bulle (chf 10'000.-.) et les coûts de nettoyage d'entretien des vestiaires, comme cela est le cas par rapport aux autres clubs.
- Le versement de la subvention pour 2020 à 100% fin mars, plutôt que cela soit fait en deux fois.

Une discussion sur ces trois points s'est déroulée après le départ des représentants du TCPLO et le résultat a été le suivant :

- Pour la suspension d'une année pour le remboursement de la tranche du prêt : 6 oui et un non.
- Pour la reprise par la commune du montage et démontage, ainsi que des frais de nettoyage : oui à l'unanimité.
- Versement de la totalité de la subvention pour 2020 en mars : oui à l'unanimité.

Rapporteur : Roberto Righetti, le 09 décembre 2019

Annexe e)

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 10 décembre 2019

RAPPORT DES COMMISSIONS CONJOINTES ECONOMIE ET FINANCES + SPORTS

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 5 décembre 2019 – 19h30

Commissions Economie et finances + Sports :

1. **Délibération D 184-2019: Crédit d'engagement de 50 000 F pour un prêt au FC Plan-les-Ouates**
   Les commissions se sont réunies pour traiter cette délibération. Après discussion, **les membres de la commission Economie et finances préavisent favorablement la délibération par 3 oui, 2 non et 4 abstentions et les membres de la commission Sports se prononcent pour son ajournement en attente d'informations complémentaires.**

Commission Economie et finances :

2. **Délibération D 182-2019: Crédit d'engagement de 160 000 F pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates**

   Le Conseiller administratif présente les tenants et aboutissants de cette méthode d'évaluation de nos bâtiments en vue d'une régularisation et de leurs mise aux normes à l'aide d'un logiciel. Cet outil permet de comparer l'état de nos bâtiments et de prioriser les interventions pour les rénover.
   S'ensuit un débat où certains commissaires se posent la question de l'utilité d'une telle méthode. Le débat tourne principalement sur le coût de cette solution, qui est trop élevé au goût de certains membres.
   Les membres de la commission préavisent favorablement la délibération par 4 oui, 3 non et 2 abstensions.

3. **Délibération D 183-2019: Crédit d'engagement de 360 000 F pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates**
   Après présentation du projet par le Conseiller administratif, **les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération**.

Le rapporteur : Pierre Torri
9 décembre 2019

Annexe f)

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 10 décembre 2019

Rapport de la commission
Culture et loisirs

Date : lundi 9 décembre 2019 – 20h00
Lieu : Salle des commissions

1. Approbation des procès-verbaux

- Le procès-verbal de la séance du 23 septembre est approuvé
- Le procès-verbal de la séance du 28 octobre est également approuvé, avec modification

2. Communications du Conseil administratif :

- Bilan du Petit festival : un grand succès, remplissage à cent pour cent.

- Les Cherpines - pièce D culture :
  La commune a besoin d'une salle polyvalente qui permette d'accueillir des concerts, des banquets et les fêtes de fin d'année des écoles.

  Pour le programme Culturel, il y a 4 variantes qui nous permettront d'utiliser le mieux possible le terrain.

  Les priorités actuelles sont la piscine et la salle polyvalente.

  Pour le Cirque, c'est Confignon qui gère.

3. Divers

La 3ème édition du projet culturel petite enfance appelé « Est pas fini » ouvrira ses portes le 17 janvier 2020.

La Médiathèque de Lancy nous a relancés pour une participation au fonctionnement.

Une conférence scientifique « La nuit est belle » aura lieu en avril 2020.

Le mercredi du cinéma a pour but de promouvoir les films suisses.

Le rapporteur : Glenna Baillon

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 182-2019**
Séance du 10 décembre 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 160 000 F pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates

Vu la nécessité d'entretenir les bâtiments du parc immobilier administratif et financier de la Commune et leurs installations techniques à court, moyen et long terme afin d'en assurer leur mise aux normes techniques, énergétiques et sécuritaires, le maintien de leur valeur et de leur qualité constructives, ainsi que leur fonctionnalité,

vu la volonté de planifier les prochains travaux d'assainissement du parc immobilier de la Commune et d'échelonner les investissements par la mise en œuvre de plans décennaux d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti,

vu le projet « test » réalisé par la mise en place d'une étude EPIQR sur l'ensemble des bâtiments du Pré-du-Camp,

vu l'exposé des motifs EM 182-2019, de novembre 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 13 oui, 8 non et 2 abstentions

1. D'accepter la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 160 000 F, destiné à financer ces études.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 160 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique No 76.5290, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 160 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique No 76.3320 « amortissements planifiés des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif », dès l'achèvement des études estimé à 2020.

SCA/VLM – SF/PL – 10.12.2019 #74'126

Annexe 2)

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 183-2019**
Séance du 10 décembre 2019

DELIBERATION

relative à un crédit d'engagement de 360 000 F pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque et de la sécurisation sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates

Vu l'engagement de la Commune pour le développement de l'énergie photovoltaïque sur son territoire et l'utilisation des énergies renouvelables,

vu l'importance d'agir rapidement et efficacement pour effectuer le tournant énergétique,

vu les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération,

vu les objectifs du Canton en terme de développement de l'énergie photovoltaïque,

vu l'intérêt économique de la Commune à construire et exploiter des centrales photovoltaïques,

vu les autres projets de centrales photovoltaïques acceptés par le Conseil municipal au cours des dernières années,

vu la motion M 19-2008 « Pour une volonté politique de promotion de l'énergie solaire », acceptée par le Conseil municipal,

vu la motion M 03-2012 « Pour que tous les nouveaux bâtiments communaux soient énergétiquement autosuffisant », acceptée par le Conseil municipal,

vu l'exposé des motifs EM 183-2019, de novembre 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'une centrale photovoltaïque et de la sécurisation sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates,

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 360 000 F, destiné à financer ces travaux, la subvention fédérale escomptée s'élevant à 49 760F.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 360 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 87.5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 310 240 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 87.3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2021.

SCA/JV/VLM/ – SF/PL - 10.12.2019

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 185-2019 P**
Séance du 10 décembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 165 000 F pour l'étude d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le Plan localisé de quartier N° 529-29'783 (PLQ) « Les Sciers », adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu l'accès principal au PLQ susmentionné prévu initialement par la création de la route du Salève issue du projet de la demi-jonction Lancy-Sud,

vu le refus par le Grand Conseil lors de sa session du 9 avril 2019 du projet de loi PL 12'183 visant à financer les infrastructures dites de Genève-Sud, enterrant de fait le projet de la demi-jonction Lancy-Sud associé,

vu que la seule voie carrossable existante permettant l'accès au PLQ Les Sciers, soit la contre-route de l'autoroute, n'a aucune existence légale et ne permet pas d'accueillir un trafic de quartier au vu de ses caractéristiques techniques,

vu l'arrivée des premiers habitants du quartier dans le courant de l'automne 2020,

vu l'obligation de raccorder le PLQ Les Sciers à un réseau routier existant,

vu l'absence de projet alternatif proposé par le Canton,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs T-Ingénierie,

vu l'exposé des motifs EM 185-2019, de décembre 2019, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux, ainsi que le plan de situation de l'avant-projet,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de financer le crédit d'engagement pour l'étude d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 165 000 F destiné à financer cette étude.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 165 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de la route d'accès au PLQ Les Sciers qui sera présenté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

5. Au cas où cette étude n'est pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de décision de non-réalisation, par le compte de résultats sous rubrique N° 3300.1.

SCA/SF / bg # 74869

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 186-2019**
Séance du 10 décembre 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 273 000 F en vue de l'acquisition de la parcelle N° 5719, sise dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Considérant que la parcelle N° 5719 de la commune de Plan-les-Ouates, d'une surface totale de 3'321m2 et propriété de la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG), fait partie intégrante du périmètre du plan localisé de quartier (PLQ) des Sciers portant N° 529-29'783, entré en force le 24 juin 2015 suite à son adoption par le Conseil d'Etat,

vu la résolution R 20-2011 relative à la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière proactive sur l'entier du territoire de la commune de Plan-les-Ouates, votée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 mai 2011,

attendu que cette parcelle est située pour partie dans le périmètre d'équipement public dévolu à l'école intercommunale le Sapay et pour partie dans le périmètre qui sera cédé en droit de superficie à la coopérative « La Bistoquette », selon la délibération D 181-2019 votée le 15 octobre 2019,

Attendu que la surface située en zone d'équipement public sera cédée à un prix maximum de 150F/m2, conformément à la pratique de l'Etat de Genève, alors que celle située en zone de développement 3 est cédée gratuitement puisque vide de droits à bâtir,

vu l'exposé des motifs EM 186-2019, de décembre 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui et 1 abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle N°5719, sise dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates, d'une surface de 3'321m2, pour un montant maximum de 273 000 F.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 273 000 F, y compris les frais d'actes et autres droits. Ce crédit se compose de :

    a. Un montant de 252 300 F pour l'acquisition de 1'682m2 destiné à la zone d'équipement public dévolu à l'école intercommunale le Sapay,

    b. Un montant de 0 F pour la cession de 1'639m2, vide de droits à bâtir,

    c. Un montant estimé à 20 700 F pour les frais d'actes, de division et autres droits.

3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.

4. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 273 000 F.

5. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération, vu le but d'utilité publique de celle-ci pour la surface de la parcelle située en zone d'équipement public.

6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de l'ensemble des actes notariés nécessaires à la réalisation de cette opération.

SCA/PhZ – SF/PL – 10.12.2019 # 76'874

Commune de Plan-les-Ouates Séance du 10 décembre 2019
Conseil municipal **M 21-2019**

Motion

Pour une sensibilisation à la gestion des déchets via le jeu en famille

Considérant :

- Les multiples recommandations et instructions aux habitants de Plan-les-Ouates sur l'indispensable tri des déchets et la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de réaffirmer sa position en matière de récupération des déchets.

- Le résultat intéressant mais pas suffisant de toutes les démarches entreprises en vue, entre autre, d'éviter la fameuse taxe au sac.

- Les méthodes intéressantes pour arriver par une prise de conscience collective en vue d'une gestion compatible avec nos objectifs communaux ne semblent pas porter les fruits attendus.

- La nécessité d'impliquer très directement les familles par l'éducation et les notions de respect de l'environnement transmises à leurs enfants.

- Les enfants et les adultes apprennent et intégrent certaines notions de respect de l'environnement via l'éducation reçue par la famille, mais aussi via les médias et les contacts avec d'autres.

- Le jeu est un moyen simple qui permet d'apprendre en s'amusant, en communiquant, en vérifiant par soi-même les connaissances reçues.

- Vu le succès de la manifestation « la rue du jeu », il est indéniable que la famille et les enfants apprécient ce mode de relation.

- La famille est bien le centre des premiers apprentissages pour chacun, donc aussi en premier lieu pour les enfants.

- L'investissement financier par l'achat des ces jeux à offrir à toutes les familles est minime en regard des enjeux pour notre commune et sa responsabilité vis-à-vis de l'environnement.

Tenant compte de ces considérants, le Conseil municipal invite

Le Conseil administratif

- A acquérir un nombre suffisant de jeu de cartes intitulé «Jeu des 7 familles, les déchets se mettent au vert » auprès de l'entreprise genevoise créatrice de ce jeu.

- A négocier un prix permettant d'acquérir un nombre suffisant d'exemplaires pour les familles de Plan les Ouates.

- A organiser la distribution de ces jeux via un des services de Plan-les-Ouates ou autre méthode.

Pour le PDC : Mmes Bortscher, Ozazman et Williman, MM. Chal, Farinelli, Gillet Meylan et Rochetin.

MOTION ACCEPTEE PAR 13 OUI, 7 NON ET 3 ABSTENTIONS

Exposé des motifs :

La découverte de l'existence de ce jeu acquis par une commune valaisanne et distribué à tous les enfants démontre que par ce biais, le problème du recyclage peut être l'objet de discussion en famille, de prises de positions peut-être contradictoires, voire et surtout découvrir ce qu'est le recyclage.

Dans ce jeu intitulé « je recycle » on traite du verre, du pet, du papier, de l'alu et du fer, des piles, des matières organiques, du textile.

De plus, chacun parmi nous a naturellement une notion extrêmement précise sur le recyclage, chacun sait ce qui se recycle, comment et où, l'utilité et les possibilités réelles sans forcément vérifier l'exactitude de ses connaissances.

La famille, c'est aussi un réseau, des amis, donc des personnes qui vivent ici, et qui peuvent échanger sur ce sujet, l'effet boule de neige….peut-être même iront-ils jeter un coup d'œil sur le site créateur de ce jeu www.planvert.ch, et découvrir avec intérêt que d'autres jeux existent concernant la mobilité ou les énergies.

C'est une autre approche, moins traditionnelle il est vrai que d'imaginer un certain résultat via le jeu, cela vaut la peine d'innover en matière d'incitation au respect de l'environnement, ceci d'autant que l'investissement en coût et en temps d'organisation n'est de loin pas considérable ! En matière d'action concrète, les petits ruisseaux font finalement les grandes rivières !

JMM/30.08.19

Commune de Plan-les-Ouates Séance du 10 décembre 2019
Conseil municipal **M 22-2019 R**

PROJET DE MOTION

PLAN CLIMAT COMMUNAL : IL Y A URGENCE À AGIR !

Considérant :

- Les articles 74 et 89 de la Constitution fédérale (Cst, RS 101) portant respectivement sur la protection de l'environnement et sur la politique énergétique ;
- La loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 du 23 décembre 2011 (Loi sur le CO2, RS 641.71) dont le but (art. 1) est de réduire « les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO2 dues à l'utilisation énergétique des agents fossiles (combustibles et carburants); l'objectif est de contribuer à ce que la hausse de la température mondiale soit inférieure à 2 °C » ;
- La souscription de la Suisse aux Accords de Paris sur le climat, et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990 ;
- L'art. 158 de la Constitution genevoise (Cst-GE ; RS-GE A 2 00) qui précise que : « L'Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre » ;
- L'art. 8A de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21, LDD, RS-GE a 2 60) fixant comme objectif l'élaboration d'un plan climat cantonal ;
- Les enjeux et les risques que le réchauffement climatique fait encourir à notre qualité de vie et à la santé de nos concitoyens ;
- Le Plan climat cantonal 2018-2022
- Le rôle primordial des villes et des communes dans la lutte contre le dérèglement climatique ;
- La nécessité que des efforts soient produits notamment en matière de mobilité, d'énergie, de gestion des déchets, d'aménagement du territoire et de végétalisation;
- Le label Cité de l'énergie Gold de la commune de Plan-les-Ouates ;
- Le plan directeur des énergies de la commune de Plan-les-Ouates ;
- Les îlots de chaleurs situés sur le territoire communal ;
- La Motion M 16-2019 « Pour un développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates » acceptée par le Conseil municipal lors sa séance du 30.04.2019 ;
- La Motion M 18-2019 « pour une Maison de la durabilité» dans laquelle il est indiqué l'engagement de la population pour le climat acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18.06.2019;

Sur proposition du Groupe Les Verts de Plan-les-Ouates, le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par x oui, x non et x abstention
de demander au Conseil administratif :

1) De réaliser et mettre en œuvre un « Plan climat » communal ; ce document comporterait :

   - Une stratégie d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de la commune

- Des mesures concrètes à l'attention des Conseillers administratifs, Conseillers municipaux et de l'administration tels que la suppression de l'usage de l'avion lors des sorties de groupe
- La suppression de toute verrine jetable lors des apéritifs et manifestations communales
- La mise en place d'une politique zéro paille jetable et pot de crème à café jetable sur la commune y compris auprès des restaurants et cafés
- Un plan de plantation d'arbres qui vise à augmenter de 30% le nombre d'arbres sur l'espace public
- Une stratégie de réduction des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire de la commune
- Un catalogue de mesures qui permette à la commune de Plan-les-Ouates de sortir des énergies fossiles d'ici à 2030

2) De se concerter avec les autres communes et le canton pour atteindre cet objectif sur l'ensemble du territoire cantonal.

Les Verts de Plan-les-Ouates : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri
Les socialistes : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon

Exposé des motifs

Voilà de nombreuses années qu'il est annoncé que le climat se dérègle ayant comme cause principale l'activité humaine. Cette nouvelle ère, l'anthropocène, a conduit au GIEC à étudier ces influences sur le dérèglement climatique. Les rapports du GIEC, souvent critiqués, ne cessent de rappeler l'importance d'agir avec des actions concrètes afin de modifier l'accélération du réchauffement climatique.

Depuis une année, les jeunes générations expriment clairement le besoin de changement dans les actes des décideurs en leur demandant de mettre en place des mesures afin de réduire l'impact sur l'environnement en général, et sur le climat en particulier. À ces jeunes se sont ajoutés des personnes de tout âge.

Entre le 20 et le 27 septembre, des manifestations et grèves internationales pour le climat se déroulent sur toute la planète avec un nombre de participants dépassant tous les pronostics. C'est durant cette même période que l'ONU organise le premier sommet jeunesse sur le climat. En Suisse, la manifestation du 28 septembre prévue à Berne s'annonce déjà comme un succès.

Cependant, l'action ne doit pas uniquement se réaliser au niveau étatique ou mondial. Les actions locales revêtent autant d'importance que les grandes décisions internationales et nationales. Le grand défi climatique qui nous attend ne doit pas être qu'une question globale, mais également locale par des actions concrètes déjà sur notre commune tel un colibri.

La motion M 18-2019 « Pour une Maison de la durabilité» votée par le Conseil municipal, relève clairement dans ses considérants « l'engagement croissant de la population pour les causes environnementales, en particulier l'appel des jeunes générations **pour une politique de sauvegarde du climat** et de la biodiversité ». Le vote de cette motion a prouvé qu'une grande partie du muncipal est consciente des enjeux en termes environnementaux et climatiques qui nous attendent.

Cependant, il est temps d'agir clairement et concrètement en dépassant uniquement les intentions. Raison pour laquelle il est demandé aux membres du Conseil munipal d'accepter cette motion en la renvoyant au Conseil administratif afin qu'il réalise un plan climat communal incluant une stratégie et des mesures concrètes à réaliser.

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

Commune de Plan-les-Ouates Séance du 10 décembre 2019
Conseil municipal **M 23A-2019**

MOTION

Pour améliorer les déplacements à pied des seniors et des personnes en situation de handicap sur la Commune de Plan les Ouates

Vu :

- la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Lhand),

- que la commune de Plan-les-Ouates est constituée de plusieurs quartiers,

- que pour se rendre d'une partie à l'autre de notre commune, la longueur des trajets peut représenter un frein pour les personnes à mobilité réduite comme pour les seniors,

- que le franchissement des grands axes routiers situés sur notre commune peut donner un ressenti d'insécurité aux personnes à mobilité réduite et à nos aînés,

- que la ville de Carouge et d'autres collectivités ont en leur temps initié un changement qualitatif de leurs bancs,

- que la mise à disposition de bancs avec dossier et accoudoirs permet aux aînés de parcourir de plus grandes distances,

- que le Conseil municipal a déjà démontré sa sensibilité des déplacements à pied et en sécurité en approuvant la motion M 13-2018 « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates »,

Sur proposition du Groupe Les Verts de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 16 oui, 5 non et 2 abstentions

1. D'inviter le Conseil administratif à étudier la mise en place d'un plan de mesures en faveur des déplacements seniors et pour personnes en situation de handicap afin de faciliter la marche sur le territoire communal.

2. De laisser le libre-choix au Conseil administratif de la méthode qu'il souhaite afin de remplir les objectifs du point No 1.

Les Verts de Plan-les-Ouates : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri

Les socialistes : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon

Exposé des motifs

La commune de Plan-les-Ouates est caractérisée par différents pôles représentés par ses différents quartiers. Il peut ne pas être aisé de se déplacer à pied d'un lieu à l'autre de notre commune pour les seniors ainsi que les personnes à mobilité réduite.

Les mesures d'un plan de mesures pour les déplacements seniors doivent suivre onze critères de qualité dans l'espace public, notamment la sécurisation des traversées, la limitation des marches et dénivelés, une signalétique utile ou encore une vue permettant l'observation.

A la lecture de ces critères de qualité, nous constatons qu'ils peuvent également être de destinés à des personnes à mobilité réduite (PMR) bien qu'ils aient d'autres préoccupations dans leurs déplacements.

Dès lors, il est proposé de mettre en place un plan de mesures en faveur des déplacements seniors, mais également d'avoir des actions concrètes pour les PMR. Ceci d'autant plus que pour ces dernières, la constitution suisse fixe des critères et des mesures à mettre en place.

Lors de certaines séances du Conseil municipal, il est arrivé d'avoir des questions du public pour la mise en place de bancs pour les personnes âgées lors de leurs promenades dans les différents chemins de notre commune.

L'objectif est d'identifier les sites provoquant une insécurité, les lieux pour implanter des bancs, ou encore des parcours permettant une aisance dans les déplacements quotidiens et d'agrément des personnes âgées et des PMR.

Un tel plan doit se réaliser avec les personnes qui vivent ceci au quotidien. Un tel plan peut être réalisé de manière effective dans le cadre d'une démarche participative plus large d'une politique des aînés pour y apporter des réponses claires, précises et concrètes.

Après un plan de mobilité scolaire, la commune de Plan-les-Ouates serait innovante en mettant en place un plan de mesures en faveur des déplacements pour seniors et pour personnes à mobilité réduite. Ceci démontrerait le caractère intergénérationnelle de sa politique prônant une mobilité douce dans un objectif de santé public, pour le bien du climat tout en améliorant la sécurité et réduisant la pénibilité des déplacements pour ces catégories de concitoyens.

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

PLR
Les Libéraux-Radicaux Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 10 décembre 2019

M 24-2019

Motion

Innovons en matière de collecte des déchets dans l'écoquartier des Cherpines

Considérant :

- Les obligations qui sont les nôtres en matière de tri, collecte et relevage des déchets sur le territoire communal.
- Le flux permanent de déchets à évacuer.
- Le nombre de points de collectes à aménager sur le périmètre du Rolliet en premier, puis l'entier du quartier des Cherpines par la suite.
- Les nuisances générées par la vidange de ces points de collecte, dont notamment :
  - la circulation quotidienne des poids-lourds aux abords et à l'intérieur du quartier ;
  - la péjoration de la qualité de l'air qu'ils génèrent ;
  - le bruit de ces véhicules mais également celui des déchets qui sont transbordés ;
  - les salissures émanant des détritus/liquides qui s'échappent de leurs contenants.
- La réactivité nécessaire des services communaux ou des prestataires de collecte pour pallier aux flux variables de remplissage et organiser des collectes supplémentaires en cas de surplus.
- La volonté de la Commune de réaliser aux Cherpines un quartier durable.

Le Conseil municipal
décide

par 20 oui, 1 non et 2 abstention

1. De charger le Conseil administratif d'étudier, pour le futur quartier des Cherpines et plus spécialement pour le périmètre du Rolliet dans un premier temps, la faisabilité d'un système de collecte pneumatique des déchets, soit dans un terminal, soit par camion.
2. D'effectuer cette étude dans le meilleur délai vu l'avancement de la construction dudit quartier, ce système, s'il venait à être retenu, devant être installé dans le sous-sol du quartier, de préférence avant la construction des immeubles.
3. D'inclure dans cette étude une projection et une comparaison des coûts avec les frais d'investissement, d'amortissement et de fonctionnement, sur une vingtaine d'année, d'un système de collecte conventionnelle, tel que nous le pratiquons actuellement.
4. D'inclure également dans ce chiffrage, la transformation de la zone villa qui jouxte le quartier des Cherpines. Celle-ci étant inéluctablement appelée à disparaître dans le futur même s'il n'en est pas encore question à ce jour, ce futur quartier pourrait facilement se connecter sur ce système.
5. De présenter l'avancement de ses réflexions aux Commissions infrastructures et finances avant de revenir devant le Conseil municipal.
6. De partager les résultats de cette étude avec les autorités de la Commune de Confignon afin d'évaluer la pertinence de ce système sur l'entier du quartier, pour n'avoir, à terme, qu'un seul terminal de levée.

Pour le PLR : Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben, Roberto Righetti, Conseiller municipaux

Exposé des motifs
Mesdames et Messieurs,

Notre Commune est souvent précurseur en matière d'aménagement du territoire. Nous sommes en effet les premiers à nous être lancés dans le processus de dation avec des particuliers pour le quartier des Sciers ou dans la fixation d'un taux extrêmement bas pour le stationnement dans le futur quartier des Cherpines. Nous étions également sur les rangs pour la première télécabine à Genève, mais il semble que le Canton a enterré ce projet sans prendre la peine de consulter les communes. Notre Commune connaît également l'un des meilleurs taux de recyclage du Canton.

Nous vous proposons de ne pas nous arrêter en si bon chemin et de rester actifs, voir proactifs en nous penchant maintenant sur la question de l'évacuation des déchets dans le futur quartier des Cherpines.

En effet, des progrès manifestes ont déjà été réalisés ces dernières années puisque la collecte « porte à porte » a été largement diminuée dans les zones les plus denses et remplacée par celle sur points de collectes répartis sur le territoire communal. Il est cependant avéré que ce système génère tout de même des rotations journalières de poids-lourds tant sur les routes que sur nos petits chemins communaux, avec toutes les nuisances qui les accompagnent.

Un système de collecte différent existe, depuis plus de 50 ans en Suède, mais également en Espagne, France, Italie, Norvège, Corée, Angleterre, Chine, au Portugal, Pays-Bas, Qatar, à Singapour, Hong Kong, Dubai et dans de nombreux autres villes et pays, mais pas en Suisse.

Il s'agit d'un système de collecte pneumatique, permettant de récolter les divers déchets, par aspiration, au travers de tubes disposés dans les sous-sols du territoire. Seule la catégorie « verre » ne peut pas être levée par ce moyen car cette matière fait du bruit et le verre concassé, transporté à 70 km/h, détériore le tube de transport. L'empreinte carbone peut être réduite en alimentant le système avec des énergies renouvelables.

Pour mémoire :
Nombre de points de collecte prévus dans le PDQ (emplacements à définir ultérieurement) :

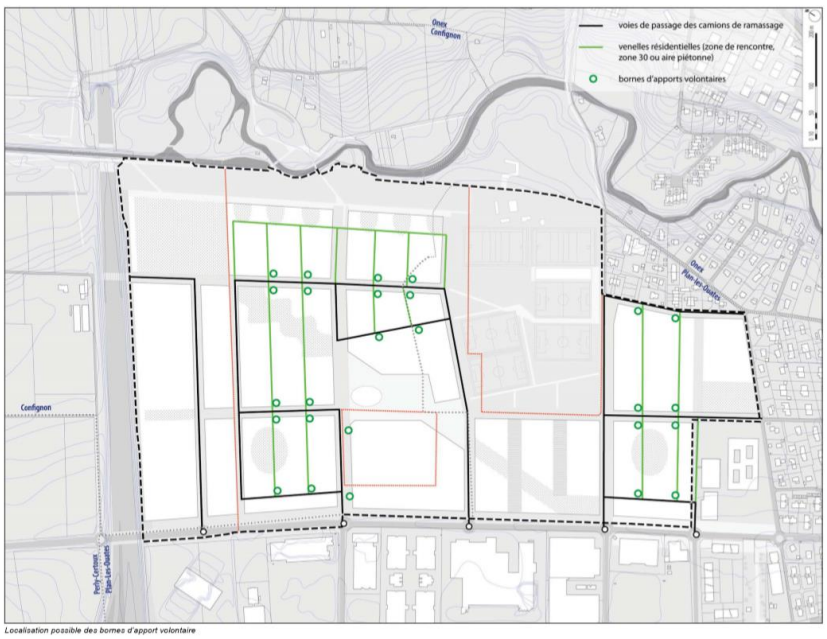

Localisation possible des bornes d'apport volontaire

La collecte pneumatique, comment ça marche ?

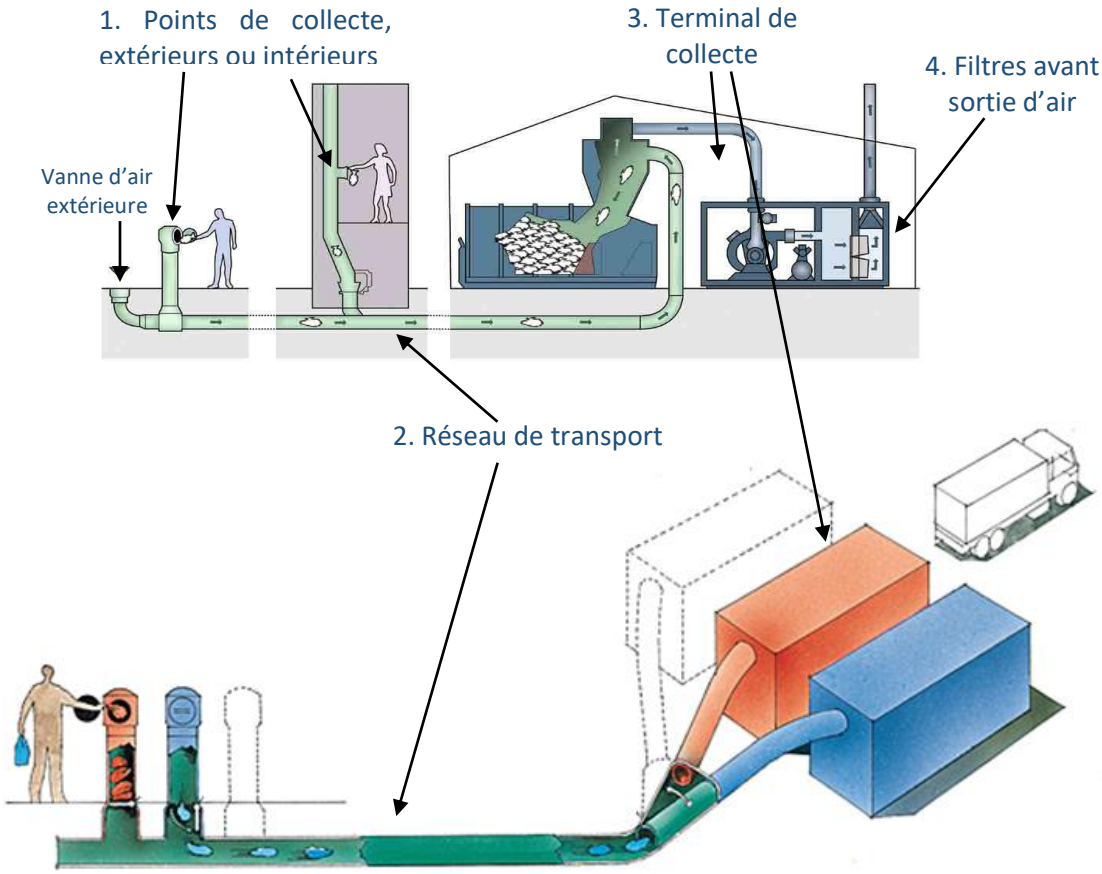

1. Les déchets sont collectés par catégorie (au choix, en extérieur en points de collecte ou en intérieur directement dans les immeubles). Ils s'encolonnent dans leurs conduits respectifs.

2. Dès qu'un niveau prédéfini de remplissage est atteint, la vanne d'air extérieure s'ouvre et des ventilateurs créent un courant d'air d'aspiration dans le réseau de transport. La vanne de vidange du collecteur concerné s'ouvre. Les déchets tombent par gravité et sont aspirés dans le réseau jusqu'au terminal de collecte.

3. Le terminal de collecte contient autant de containers avec compacteurs intégrés que de types de déchets relevés. Il n'y a qu'un seul tube pour la collecte de toutes les sortes de déchets, ce sont les vannes des points de collecte qui s'ouvrent chacune à leur tour, et l'issue du réseau de transport sur le container-compacteur receveur qui, dans le même temps, s'aligne automatiquement en fonction de la catégorie de déchets transportés.

4. Les déchets sont déposés dans leurs containeurs respectifs, où ils sont compactés en attendant la levée par camion qui ne vient qu'à un seul endroit pour tout le quartier. Le réseau de transport principal pouvant avoir une longueur de 2km, un seul centre de collecte pour l'entier du quartier des Cherpines est envisageable. L'air ayant servi à l'aspiration passe au travers de nombreux filtres avant de ressortir du terminal de collecte.

Deux possibilités de récupération :

Le système fixe

Avec un terminal dans un bâtiment en surface

1. Points de collecte, intérieurs ou extérieurs

3. Terminal fixe de collecte

4. Sortie d'air

Avec un terminal dans un bâtiment en sous-sol :

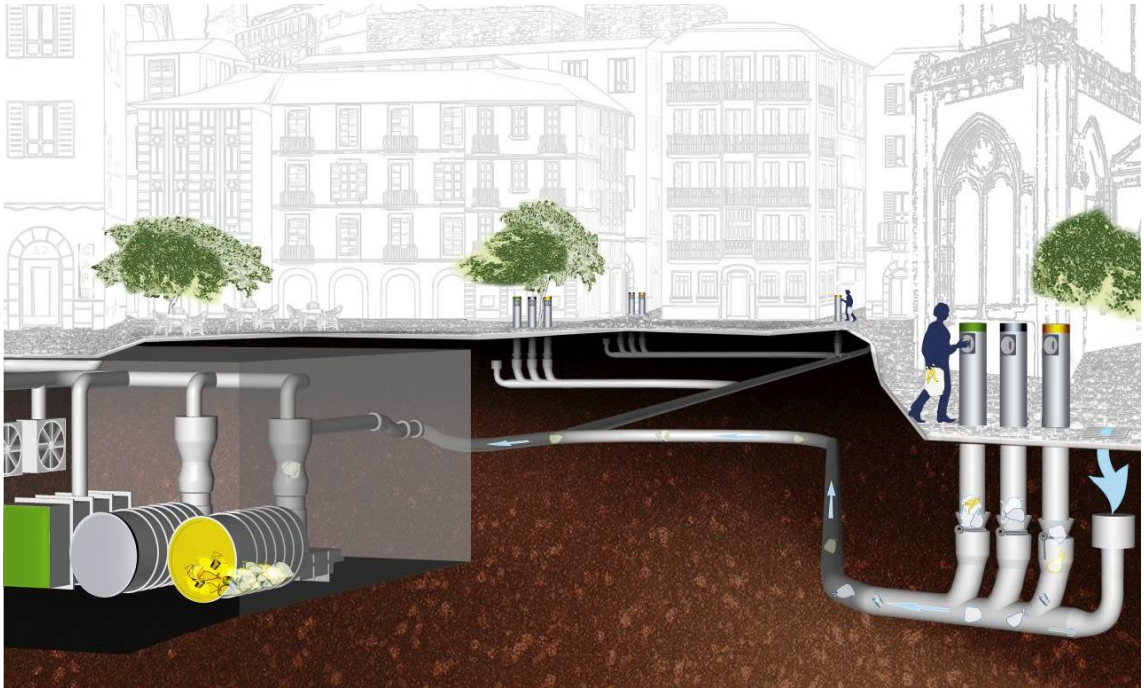

Références :
- En fonctionnement depuis 1961
- Plus de 700 installations dans le monde

Installations du terminal fixe :

Salle de contrôle

Turbo extracteurs créant l'aspiration

Cyclone d'arrivée des déchets
(un part type de déchets)

Différents conteneurs/compacteurs (un par type de déchets + des vides pour le remplacement)

Salle des filtres

Le système mobile

<u>Avec un terminal sur un camion</u>

Références :

- En fonctionnement depuis 1988
- Plus de 650 installations dans le monde

Dès lors :

- qu'un terminal fixe de collecte dimensionné pour l'entier du quartier des Cherpines nécessitera un espace conséquent que nous n'avons pas sur le quartier du Rolliet (tant en surface qu'en sous-sol vu la nécessité d'une rampe d'accès utilisable par les poids-lourds) ;
- que le quartier des Cherpines est appelé à se construire sur une période assez longue et non définie ;
- qu'un terminal fixe dimensionné pour un si grand quartier engendrera un investissement non négligeable mais également des coûts de fonctionnement conséquents s'il venait à être surdimensionné car sous-utilisé;
- qu'il ne paraît dès lors pas utile de créer dès maintenant un terminal fixe de collecte qui sera surdimensionné pendant plusieurs années,

nous préconisons d'évaluer la possibilité d'un équipement progressif du quartier, en commençant par un système de collecte mobile dont le dispositif d'aspiration par camion pourrait être disposé dans une zone facilement accessible par les camions et non dérangeante pour la population, telle la pièce D ou la bordure de la grande Prairie. Le tube principal de collecte pourrait ensuite se poursuivre, au fil de l'évolution du quartier, en déplaçant les containeurs pour une collecte mobile plus loin dans le quartier jusqu'au moment de la construction du terminal fixe.

Composition du réseau :

Tuyaux en acier de Ø 400 ou 500 mm intérieur, épaisseur variable.
Durée de vie minimum de 30 ans.
Distance d'aspiration de 250 à 1800 m.
Trappes de visite tous les 50 à 60 m.
Implantation en fonction du plan d'urbanisation et des bassins d'eau pluviale.

Pour éviter les bouchons, le diamètre d'entrée des déchets est inférieur au diamètre du réseau de collecte. Le système mesure la pression dans le circuit ce qui indique s'il y a un bouchon, en création ou avéré, dans le réseau. Dès que le système enregistre une baisse de pression, il y a une diminution de la fréquence d'aspiration afin que les déchets arrivent jusqu'à leur destination et libèrent le système. En cas de bouchon avéré, la force d'aspiration est augmentée. Si le bouchon persiste, une intervention manuelle est nécessaire pour résoudre le souci. En général, c'est de l'ordre d'une à deux fois l'an et le plus souvent à la base de la borne de collecte qui empêche la vanne de se refermer. Il est possible de déconnecter certaines bornes de collecte du réseau afin d'agir dessus sans perturber la collecte des autres parties du quartier.

Quelques réalisations

<u>Grand Paris Seine Ouest - Issy-les-moulineaux – Fort Numérique</u>
Collecte des déchets en 2 fractions
Groupement Veolia/Envac/AT&E
2038 équivalent logements

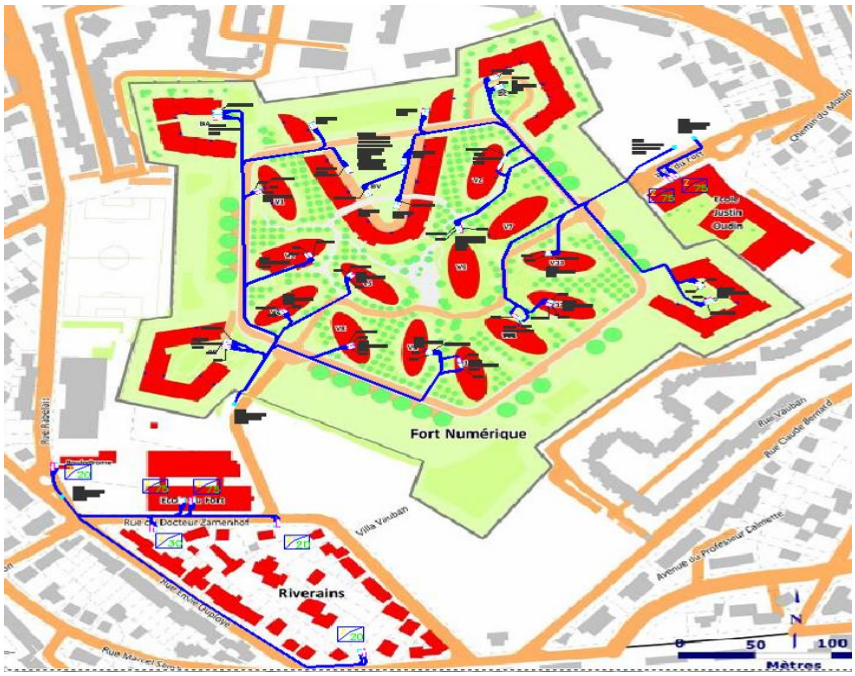

<u>Grand Paris Seine Ouest - Issy-les-moulineaux – Bords de Seine</u>
Collecte des déchets en 2 fractions
Groupement Veolia/Envac/AT&E
4100 équivalent logements

Quartier Clichy-Batignolles
Collecte des déchets en 2 fractions
Groupement Veolia/Envac/Devillers
19 000 habitants/utilisateurs

Exemples de bornes ou mobilier urbain en extérieur

Selon nos recherches ce système ne semble pas exister en Suisse, mais nous n'avons pas réussi à savoir pour quelle raison.

Nous vous remercions de donner bon accueil à cette motion et de la renvoyer directement au Conseil administratif.

Pour le PLR : Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben, Roberto Righetti, Conseiller municipaux

Commune de Plan-les-Ouates Séance du 10 décembre 2019
Conseil municipal **M 25-2019**

Motion

Protections hygiéniques gratuites et en libre accès au sein des espaces publics de Plan-les-Ouates

Considérant:

- que les produits menstruels (serviettes hygiéniques, tampons, etc.) permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin d'hygiène élémentaire ;
- que la non-satisfaction d'un tel besoin atteint directement à la dignité des personnes concernées, entrave leur pleine participation au sein de la société et peut aller jusqu'à mettre en péril leur santé ;
- que la précarité menstruelle, soit les difficultés d'accès aux protections hygiéniques liées à un manque de ressources financières, touche de nombreuses personnes en Suisse ;
- que la question de l'accès à des protections hygiéniques en quantité suffisante constitue un véritable problème de santé publique ;
- que par ailleurs l'absence de protections hygiéniques en libre accès dans l'espace public engendre une « charge mentale » supplémentaire pour les femmes et participe directement de la stigmatisation liée aux règles ;
- que la commune ne peut ignorer cet état de fait ni se décharger entièrement sur les associations caritatives, et se doit dès lors d'être proactive et d'agir conformément au devoir d'exemplarité qui lui incombe ;

Sur proposition du Groupe Socialiste de Plan-les-Ouates, le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

REFUSE

par 19 non et 4 oui

d'inviter le Conseil administratif :

- à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques (tampons et serviettes hygiéniques notamment) gratuites soient librement accessibles dans toutes les toilettes des bâtiments de la commune et des établissements publics autonomes, et en priorité de ceux fréquentés par des populations dites vulnérables ;

- à entreprendre une large campagne de communication visant d'une part à faire connaître au plus grand nombre le dispositif déployé et les lieux où cette mise à disposition est assurée (à l'aide notamment d'outils visuels : cartes, pictogrammes, etc.) et, d'autre part, à sensibiliser les acteurs privés à la question de l'accessibilité des protections périodiques ;

Pour les Socialistes: Nathalie Ruegger, Glenna Baillon
Pour les Verts: Mario Rodriguez, Pierre Torri

Exposé des motifs:

Bien que la législation suisse actuelle ne les considèrent toujours pas comme tels, les produits menstruels (serviettes hygiéniques, tampons, etc.) sont bel et bien des produits de première nécessité, en ce sens qu'ils permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin élémentaire et impératif d'hygiène. La non-satisfaction d'un tel besoin porte en soi les germes d'une atteinte grave à la santé et à la dignité des personnes concernées, mais engendre également un fort risque d'exclusion sociale, tant l'accès à des protections en quantité suffisante est une condition sine qua non de la pleine participation de ces personnes au sein de la société. Et pourtant, aussi vrai qu'il est possible de trouver du papier hygiénique dans la plupart des toilettes, privées comme publiques, il est extrêmement rare d'y trouver des protections hygiéniques. Les femmes continuent ainsi de porter seules le fardeau des menstruations et sont sommées d'en assumer individuellement la pleine responsabilité, avec tout ce que cela implique pour elles en termes de coût – aussi bien financier que mental – et de stigmatisation. La présente motion invite le conseil administratif à agir pour changer cet état de fait, via la mise à disposition systématique de protections hygiéniques gratuites et en libre accès dans toutes les toilettes des bâtiments de la commune et des établissements publics autonomes, garantissant ainsi au personnel comme aux usagères un accès sans entrave à ces produits d'hygiène de base.

Stigmatisation et charge mentale associées aux menstruations

Le caractère irrégulier et imprévisible des menstruations est une réalité pour bon nombre de femmes qui, en l'absence de produits menstruels en libre accès dans l'espace public, n'ont guère d'autre choix lorsqu'elles quittent leur domicile que de « se tenir toujours prêtes ». Elles doivent ainsi s'assurer d'avoir avec elles en permanence des protections périodiques, faute de quoi, et sauf à en faire la demande explicite – dans le meilleur des cas à une personne proche, sinon à un-e inconnu-e – le risque est grand de se retrouver désarmée face à la survenue imprévue du flux menstruel. Cet impératif quotidien, véritable injonction à anticiper et contrôler ce qui par essence ne peut jamais l'être totalement, peut sembler anecdotique tant il est intériorisé par les femmes elles-mêmes. Il n'en est pas moins source de stress et vient s'ajouter aux tâches domestiques et autres obligations dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « charge mentale » des femmes. Dès l'âge des premières règles (à peine 13 ans en moyenne en Suisse), il est attendu d'elles qu'elles se responsabilisent et, comme pour tant d'autres aspects de la santé sexuelle, « prennent leurs dispositions ». Tabou sociétal aidant, la gêne, l'inconfort, voire l'humiliation que promet une mauvaise anticipation est une sanction suffisamment dissuasive pour que de jeunes adolescentes prennent à leur seul compte cette lourde responsabilité – charge qui n'incombe par définition pas à leurs homologues de sexe masculin, de qui il paraîtrait (à juste titre) totalement incongru d'attendre pareille autonomie concernant des besoins physiologiques aussi élémentaires.

La précarité menstruelle : une réalité encore trop peu (re)connue

Outre le coût mental, le coût financier associé à l'achat de produits menstruels n'est pas à négliger. Il peut en effet représenter une somme conséquente dans le budget de certaines personnes ou familles, en particulier s'agissant de populations précarisées ou particulièrement vulnérables (travailleuses pauvres, femmes sans abri, jeunes, migrantes, etc.). S'il est encore difficile de trouver des chiffres concernant le phénomène dit de la « précarité menstruelle » en Suisse, de récentes études menées à l'étranger révèlent l'étendue d'une réalité jusqu'ici ignorée ou mal connue. Ainsi, par

exemple, un sondage réalisé en France par l'IFOP pour l'association « Dons solidaires » au début de l'année 2019 indiquait que 39% des femmes les plus précaires ne disposent pas de suffisamment de protections hygiéniques et que plus d'une sur trois ne peut en changer aussi régulièrement qu'il le faudrait ou a recours à l'utilisation de protections de fortune. Pour 17% d'entre elles, cela a déjà été un motif d'absence au travail et 12% affirment que leur fille a déjà manqué l'école pour cette raison. De manière similaire, en Ecosse, une enquête réalisée au printemps 2018 révélait que près d'une Ecossaise sur cinq s'était déjà trouvée dans l'impossibilité d'acheter des protections hygiéniques en quantité suffisante, faute de moyens financiers. Outre les répercussions négatives sur leur vie intime et sociale (baisse de l'estime de soi, isolement, absentéisme), 11% d'entre elles rapportaient également des conséquences néfastes sérieuses sur leur santé – notamment infections urinaires et des organes génitaux[3]. Le risque de chocs toxiques est également accru en de telles circonstances. Le problème de l'accessibilité aux protections hygiéniques est donc un véritable problème de santé publique.
A ce titre, la commune doit s'en saisir pour que soit garanti à toutes les femmes un accès sans entrave à ces produits d'hygiène de base, et ce quelle que soit leur situation personnelle.

Une prise de conscience tardive mais amorcée dans plusieurs pays.

Face à la réalité décrite ci-dessus et au bénéfice d'une prise de conscience collective, les autorités de plusieurs pays occidentaux, particulièrement dans le monde anglo-saxon, ont récemment engagé des mesures pour garantir l'accès aux produits menstruels. Par exemple :

– En Ecosse, le Conseil (Council) du North Ayrshire a annoncé en 2018 la mise à disposition de protections gratuites dans tous les bâtiments publics de la localité[4]. La même année, à l'échelle nationale, le pays est devenu le premier au monde à assurer une distribution gratuite de protections périodiques à l'ensemble de ses élèves et étudiantes[5].

– Aux Etats-Unis, le Conseil municipal de la Ville de New York s'est prononcé à l'unanimité, il y a quelques mois, en faveur de la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites dans les écoles publiques, prisons et foyers pour sans-abri. Des distributeurs gratuits avaient déjà été installés dans 25 établissements publics du Queens et du Bronx depuis 2016, dans le cadre d'un projet pilote[6].

– Au Canada, le gouvernement fédéral a annoncé en mai son intention de rendre obligatoire la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites sur le lieu de travail pour les employées de la fonction publique et des entreprises sous juridiction fédérale[7]. A Halifax, capitale de la province de Nouvelle-Ecosse, les toilettes des 14 bibliothèques publiques seront elles aussi prochainement équipées de protections en libre accès[8] et l'Université Mount Saint Vincent en distribue gratuitement à ses étudiantes depuis une année déjà[9]. Les 1600 écoles de Colombie- Britannique se sont par ailleurs engagées dans le même sens[10]. Quant à la Ville de Montréal, elle a récemment accepté le principe de la mise en place de distributeurs gratuits dans chacun des 370 bâtiments publics, ainsi que dans les 33 toilettes publiques que compte la ville[11].

– En France, le gouvernement étudie actuellement les modalités de déploiement d'un dispositif de protections hygiéniques gratuites dans plusieurs lieux collectifs (notamment écoles, hôpitaux et prisons)[12]. Des distributeurs gratuits vont également être installés sur des campus universitaires, à Paris[13] et à Rennes[14] notamment, et des distributions ont été organisées en début d'année à l'Université de Lille[15], laquelle réfléchit désormais à pérenniser le dispositif. Les 5 collèges du Xe arrondissement de Paris seront également équipés dès la rentrée prochaine[16]. Finalement, plusieurs pétitions circulent actuellement avec des revendications similaires, dont l'une affiche à ce jour près de 50 000 signatures[17, 18].

La situation en Suisse

Et en Suisse ? Rien de tel à l'heure actuelle. Pourtant, en dépit de l'absence de chiffres et figures officiels, on voit mal pourquoi le vécu des Suissesses ne se retrouverait pas dans les réalités statistiques décrites plus haut. Une pétition a du reste été lancée en mars dernier par une association lausannoise, demandant à ce que soient fournis gratuitement des produits menstruels dans toutes les toilettes des collèges et gymnases de la ville[19].

Il est bien des endroits où les personnes qui en font la demande peuvent se voir remettre gratuitement des protections hygiéniques (infirmeries scolaires, certaines associations caritatives ou foyers, etc.), mais partout la stigmatisation demeure et le problème de fond reste ainsi entier. La mise à disposition se veut en effet toujours occasionnelle et/ou réservée aux plus démunies, et surtout, uniquement sur demande expresse de l'intéressée ; une forme de charité donc, qui vient insidieusement réaffirmer la notion de responsabilité individuelle si fortement associée aux règles. La stigmatisation et avec elle l'embarras, la culpabilité et la honte ressentis restent intacts.

Cette situation n'est pas acceptable. Les femmes ne devraient pas avoir à quémander des protections hygiéniques lorsqu'elles en ont besoin, l'accès à ces produits d'hygiène de base doit leur être garanti. Pour ce faire, il apparaît aux auteur-e-s de la présente motion qu'une solution simple et respectueuse des personnes concernées consiste en la mise à disposition, dans toutes les toilettes des établissements de la commune – tant celles réservées au personnel, le cas échéant, que celles ouvertes au public –, de protections hygiéniques gratuites et en libre accès. Cette mesure permet de combattre tout à la fois la précarité menstruelle et le tabou qui entoure encore aujourd'hui les règles. Alors que sont fournis gratuitement papier de toilette, savon et essuie-mains dans la plupart des toilettes et que personne ne songerait raisonnablement à remettre cela en question, il apparaît injustifiable que les protections hygiéniques, tout aussi nécessaires du point de vue de la santé et de la dignité des individus, ne le soient pas. Il n'est pas plus acceptable que l'Etat continue d'ignorer la réalité de la précarité menstruelle et se décharge à cet égard sur les associations – qui, avec les moyens limités dont elles disposent, ne peuvent quoiqu'il en soit apporter qu'une réponse très partielle à ce problème de santé publique.

En déployant un tel dispositif de produits menstruels gratuits et en libre accès en ses murs, la commune remplirait finalement le devoir d'exemplarité. Certains acteurs privés (entreprises, organisations, etc.), pourraient ensuite s'en inspirer et importer la pratique en leur sein, à l'instar de ce que font déjà certains d'entre eux[20].
De surcroît, cette mesure s'inscrirait pleinement dans la continuité des démarches entreprises par l'Etat de Genève depuis 2015 dans le cadre de son « Plan d'action de l'égalité dans l'administration cantonale », lequel a notamment conduit à la promulgation du Règlement pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (REgal).
Une mesure peu coûteuse

Bien qu'il soit difficile, en l'état, de déterminer avec précision le coût qu'engendrerait la mesure proposée, les expériences menées à l'étranger permettent de donner un ordre de grandeur : 6 500 000 francs en Ecosse pour 395 000 élèves et étudiantes au total sur le territoire national ; environ 50 000 francs dans le Conseil du North Ayrshire

(136 020 habitant-e-s) pour équiper l'ensemble des bâtiments publics ; environ 65 000 francs pour 37 000 étudiantes à l'Université de Lille ; ou encore 198 000 francs pour l'installation de 2 distributeurs dans les 403 bâtiments et toilettes publics de Montréal (1,7 million d'habitant-e-s). Les sommes engagées (ou estimées) restent ainsi, dans tous les cas et quel que soit le type de dispositif retenu, raisonnables. A titre de comparaison, l'Etat de Genève débourserait environ 200 000 francs chaque année pour l'achat de papier de toilette – dépense qui représente ainsi moins de 0,003% du budget cantonal annuel[21].

Finalement, il est à relever que le coût de fonctionnement d'un dispositif de protections en libre-service (réapprovisionnement régulier et maintenance des distributeurs le cas échéant) devrait être significativement inférieur au coût initial de son installation, étant attendu que, selon toute vraisemblance, les femmes qui le peuvent ne cesseront pas pour autant tout achat individuel.

Pour toutes les raisons qui viennent d'être explicitées, nous vous remercions de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.

Zemp, E. et Dratva, J. (2010). Santé sexuelle : variabilités en Suisse et en Europe. Revue Médicale Suisse, vol. 6 : 1433-7.

Les principaux résultats de cette étude sont disponibles ici

3 « Period poverty : Scotland poll shows women go to desperate lengths ». The Guardian, 5 février 2018.

4 « North Ayrshire Council aims to make period poverty history ». Site web officiel du North Ayrshire Council, 17 août 2018.

5 « Scotland to offer free sanitary products to all students in world first ». The Guardian, 24 août 2018.

6 « 'They're as necessary as toilet paper' : New York City Council approves free tampon program ». The Washington Post, 23 juin 2016.

7 « Modifications proposées à certains règlements pris en vertu de la partie II du Code canadien du travail afin d'exiger la mise à disposition de produits menstruels gratuits dans le lieu de travail ». La Gazette du Canada, vol. 153, n° 18, 4 mai 2019.

8 « Des produits hygiéniques gratuits dans les bibliothèques d'Halifax ». ICI Radio-Canada, 11 juin 2019.

9 « Des produits d'hygiène féminine gratuits à l'Université Mount Saint Vincent ». ICI Radio-Canada, 2 août 2018.

10 « Canada : Serviettes et tampons fournis gratuitement à l'école ». Le Matin, 7 avril 2019.

11 « Motion de l'opposition officielle afin de garantir la distribution gratuite des produits menstruels dans les toilettes publiques des édifices municipaux », Conseil Municipal de Montréal, 17 juin 2019.

12 « Le gouvernement veut expérimenter la gratuité des protections hygiéniques dans des < lieux collectifs > ». Le Monde, 29 mai 2019.

13 « Des distributeurs de protections hygiéniques gratuits vont être installés à la Sorbonne ». RTL, 7 juin 2019.

14 « Des distributeurs gratuits de protections périodiques bientôt installés à Rennes 2 ». Ouest France, 2 avril 2019.

15 « Distribution de kits hygiéniques ». Site web officiel de l'Université de Lille, 3 janvier 2019.

16 « Paris : des protections hygiéniques bio proposées gratuitement aux collégiennes du 10e arrondissement ». BFMTV, 8 mars 2019.

17 Pétition « #StopPrécaritéMenstruelle », lancée par la newsletter féministe Les Petites Glo' en mars 2019.

18 Pétition « Des protections périodiques gratuites pour les personnes les plus précaires #Paietesrègles », lancée en octobre 2018.

19 Pétition « Fournir des produits menstruels dans les toilettes des collèges et gymnases Lausannois », lancée par l'association Rowenna en mars 2019.

20 « Des serviettes et tampons gratuits au bureau, une bonne idée qui fait ses preuves », Huffington Post, 7 mars 2019.

21 « Comment l'Etat choisit-il son papier de toilette ? », Tribune de Genève, 3 octobre 2017.

Pour le retour de la patrouilleuse sur la route de Saconnex-d'Arve

L'APES et l'ASSC demandent au Conseil municipal de Plan-les-Ouates le retour de la patrouilleuse sur la route de Saconnex-d'Arve.

Voilà déjà 5 ans que la patrouilleuse de la route de Saconnex-d'Arve a disparu et que nos deux associations essayent d'obtenir son retour.

55 enfants traversent quotidiennement cette route jusqu'à 4 fois par jour. Jusqu'en 2014, il y avait une patrouilleuse scolaire qui les aidait à se rendre en sécurité à l'école des Serves. Depuis l'ouverture de l'école Le-Sapay, ce poste a été supprimé.
Or le danger n'a pas diminué du fait du déplacement de l'école. Au contraire, plusieurs constats ont pu être faits :

- augmentation du trafic, particulièrement lors des heures de traversée des enfants pour aller à l'école.
- automobilistes qui passent au feu rouge.
- plusieurs accidents ont déjà eu lieu
- manque de visibilité entre les automobilistes qui sortent du chemin de la Commanderie et les piétons qui traversent au feu.

Les habitantes et habitants du quartier demandent donc le retour de la patrouilleuse conformément aux recommandations du bureau de prévention des accidents, mandaté par la Commune.

« …, il est recommandé de supprimer la signalisation lumineuse et de déplacer le passage pour piétons vers le Nord d'environ 20 m de manière à ne pas être en conflit avec le Chemin de la Commanderie. Les largeurs des trottoirs sont très faibles et il serait nécessaire de pouvoir l'augmenter au moins au droit des traversées piétonnes. Durant les périodes de fréquence importante (en lien avec l'horaire scolaire), il est ***recommandé de gérer cette traversée piétonne avec la présence de patrouilleurs.*** *»*

C'est pour ces raisons et parce que rentrer de l'école sans se faire renverser devrait être une évidence, que nous invitons le Conseil Municipal de Plan-les-Ouates à réintroduire la présence d'une patrouilleuses sur la route de Saconnex-d'Arve dans les meilleurs délais.

Association de parents d'élèves de l'école Le-Sapay

A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE
fondée le 29 septembre 1983

18 NOV. 2019

Vu par :			A traiter par (original) :				
Copies à :		FM	ThD	XM	CK	CM	RH
SAG	SASJ	SC	SCA	SE	SEE	SF	SPM

Remarques : ☐ AR ☐ Ech.:

ASSC – Rte de La-Chapelle 14B 1212 Gd-Lancy
APES – 10, ch de la Chapelle 1228 Plan-les-Ouates

M. Roberto Righetti
President du Conseil municipal
Mesdames et messieurs les
conseillers municipaux
Route des Chevaliers de Malte 31
1228 Plan-les-Ouates

La Chapelle, le 18 novembre 2019

Concerne : Pétition « Pour le retour de la patrouilleuse scolaire sur la Route de Saconnex-d'Arve »

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Après 5 ans de discussions infructueuses entre la commune et nos deux associations (APES et ASSC) au sujet de la sécurité des enfants sur la route de Saconnex-d'Arve, nous vous remettons ci-joint la pétition demandant le retour de la patrouilleuse scolaire sur ladite route conformément aux recommandations du Bureau de prévention des accidents mandaté par la Commune.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions et nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour l'APES : Carolyn Cosandey

Pour l'ASSC : Fabio Heer et Eva Giauque

Nombre de signatures récoltées : 95

Association pour la sauvegarde du site de la Chapelle
14B rte de La-Chapelle – 1212 Grand-Lancy
Fabio Heer, président – tél 079 418 50 53
www.sauvegardonslachapelle.org

Association des parents d'élèves du Sapay
10, chemin de la Chapelle
1228 Plan-les-Ouates
ape-s.ch

Sports du 18 octobre
Sécurité, prévention et communication du 29 octobre

Annexe 11)

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Conseil municipal Séance du 10 décembre 2019

INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 DECEMBRE 2019

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Righetti,** Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC

Orage du 15 juin 2019 – Réunion entre la Commune et les personnes sinistrées

M. Gerrit-Jan Bossen, habitant de Plan-les-Ouates, rappelle que les sinistrés attendent toujours la réunion que la Commune leur a promis afin de les informer des moyens de prévenir de futures inondations. M. Durand lui avait répondu que cette dernière aurait lieu avant la fin de l'année. Qu'en est-il ?

M. Durand lui répond qu'il n'y aura malheureusement pas de réunion d'ici la fin de l'année, mais qu'un courrier leur sera adressé, afin de leur expliquer ce qui va être fait. En effet, les discussions avec l'Etat, à ce sujet, ont pris beaucoup plus de temps que prévu. L'idée étant de donner aux habitants quelques éléments à vérifier chez eux en premier lieu et de leur expliquer quelle est l'intention de la Commune pour trouver une solution plus pérenne à ce problème. Il espère signer ce courrier avant la fin de l'année. Des rencontres seront organisées, par quartier, en janvier ou février 2020. La Commune n'a donc pas oublié, mais cela est complexe.

M. Bossen souhaite que cela se termine avant le mois de juin 2020, à savoir avant les élections, car ils savent qu'avec de nouveaux conseillers administratifs, ils repartiraient de zéro, ce qu'il ne souhaite pas. Il attend donc le courrier de M. Durand d'ici le 31 décembre 2019.

Installations illégales situées derrière la carrosserie, à Saconnex-d'Arve

M. Théo Kutner, habitant de Saconnex-d'Arve Dessous, demande ce qu'il en est des installations dites illégales, situées derrière la carrosserie, à Saconnex-d'Arve. Sachant que cela ne relève pas de l'autorité communale, mais de l'autorité cantonale, la Commune a-t-elle reçu un retour de la part du Canton ?

Mme Monbaron explique qu'effectivement, il s'agit d'un dossier difficile pour la Commune, dossier qui dure depuis plusieurs années. Plusieurs passages de différents Services de l'Etat, de la police municipale et de la police cantonale ont été effectués. La Commune n'étant pas propriétaire de cette parcelle, ils peinent à recevoir un retour. Le Service de l'Etat en charge de cette problématique a pris contact avec les deux propriétaires des parcelles. L'un deux a choisi de prendre un avocat et de donner à l'Etat un listing de toutes les activités et personnes qui se trouvent sur sa parcelle et l'autre a choisi de permettre aux collaborateurs de l'Etat de venir sur place. Elle a elle-même assisté à cette visite au cours de laquelle ils ont fait le tour de toutes les serres. La personne chargée de cette visite a relevé

tout ce qu'il s'y trouvait. Mais pour l'instant, la Commune n'en sait pas plus non plus et doit systématiquement aller aux renseignements. Ceci dit, l'Etat n'est pas obligé de leur fournir la réponse.

Extension du tram 15

M. Kutner demande si la Commune, qui avait appris peu avant le précédent Conseil municipal que les travaux pour l'extension du tram 15 avaient été retardés, a, depuis, reçu d'autres informations à ce sujet. Est-ce que la mise en œuvre sera également retardée et si oui, de combien de temps ?

M. Durand répond que pour l'instant, la seule information qu'ils aient reçu leur vient d'un article de la Tribune de Genève qui interrogeait M. Dal Busco, lequel répondait qu'il espérait obtenir la DAP (Décision d'Autorisation des Plans), décision formelle de la Confédération qui permet de lancer le projet de construction. Etant donné qu'il n'espérait pas cette réponse avant ce printemps, M. Durand ne voit pas très bien comment il est possible qu'un tram, dont le chantier doit durer deux ans, puisse être réalisé par miracle en 18 mois. Il est donc d'autant plus inquiet. Ils n'ont pas d'autres informations complémentaires à ce sujet et ce n'est pas faute d'en demander.

Parking sauvage à côté du 34, route de Bardonnex

M. Christophe Reversy, habitant d'Arare-Dessous, souhaite relayer une question posée par une douzaine d'habitants de ce hameau, concernant le parking qui leur semble être sauvage, situé à côté du 34, route de Bardonnex. Qu'en est-il ? Ce parking va-t-il être démantelé ?

M. Durand explique qu'il s'agit, en effet, d'un parking illégal situé sur une parcelle privée. La Commune a dénoncé la situation, mais ne peut pas faire grand-chose de plus.

Cheminement des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle

M. Richard Jeanmonod, habitant de Plan-les-Ouates et ancien conseiller municipal, revient avec une question qui avait déjà été posée concernant le chemin des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle qui longe la route de Saconnex-d'Arve. Ce cheminement indique aux pèlerins d'aller jusqu'au croisement situé près de la fontaine, croisement où il n'y a pas de passage piétons. Il ne comprend pas comment ils peuvent envoyer des gens à un endroit non sécurisé. Doivent-ils rester dans l'inaction ?

M. Durand avoue son incompétence sur ce sujet qu'il ne maîtrise pas.

M. Farinelli informe que le nouveau plan directeur des chemins pédestres a été modifié et qu'un nouveau tracé du chemin de Saint-Jacques de Compostelle passera par le Bois du Milly, ce qui est dommage car effectivement, les pèlerins ne passeront plus du côté de l'étang du Paradis et de cette fontaine. Mais selon les directives du Canton, il y aura beaucoup plus de chemins en terre, raison clé pour effectuer ces changements de tracé qui seront réalisés prochainement par GenèveRando. M. Farinelli, qui a la chance de surveiller ce tronçon, se met volontiers à disposition des conseillers municipaux qui auraient des questions sur le cheminement des pèlerins.

Salutations et remerciements des gens de San Giorgiu

M. Jeanmonod informe qu'ils sont allés, notamment avec M. Bossen, à San Giorgiu dans le cadre de l'association et leur transmet les plus chaleureuses salutations et remerciements des gens de San Giorgiu qui sont très touchés de l'aide que leur apporte la Commune. L'association a, quant à elle, été également très touchée par leur accueil.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats à 22H55 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié en leur compagnie.